

Evaluation des Impacts sur la Santé PLUi de Grand Besançon Métropole

Mercredi 31 janvier 2024 - Besançon

Contenus

1. Eléments de contexte	3
La notion de santé environnementale	4
Urbanisme et santé	5
2. La démarche d'EIS	6
Définition et objectifs d'une EIS	7
Eléments de méthode	8
3. Le territoire d'étude	12
4. Analyse du PADD au regard des objectifs de l'UFS	14
Axe 1 Pour une Métropole attractive et dynamique.....	16
Axe 2 Pour une Métropole vertueuse et solidaire.....	25
Axe 3 Pour une Métropole au cadre de vie sain et résilient....	42
5. Synthèse et perspectives d'amélioration	55



Elements de contexte



La notion de santé environnementale

Un concept initié par l'OMS (1999)



La santé n'est pas que l'absence de maladie, c'est un état de bien-être à la fois physique, mental et social (déf. OMS).



La promotion de la santé passe par des actions sur les **facteurs externes**, environnementaux et socio-économiques.

L'état de santé d'un individu dépend d'une multitude de facteurs internes/externes :



1. Modes de vie : pratiques sportives, alimentation, conditions de travail.



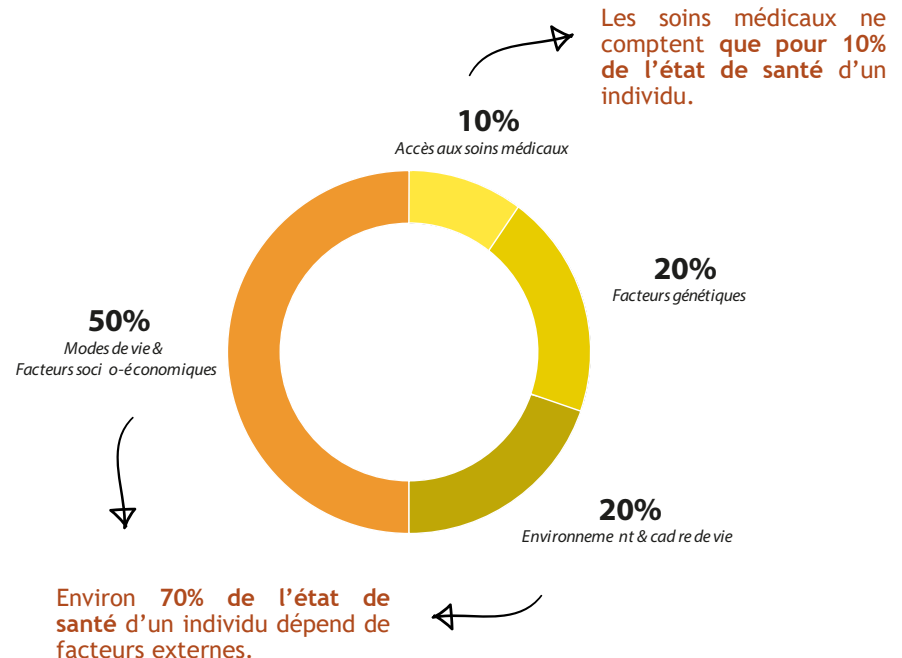
2. Cadre de vie : paramètres environnementaux (qualité des ressources naturelles, exposition à des risques et nuisances)



3. Génétique : maladies transmises potentiellement (facteurs de risques)



4. Accès aux soins : parcours de soin et accès aux médicaments/soins.

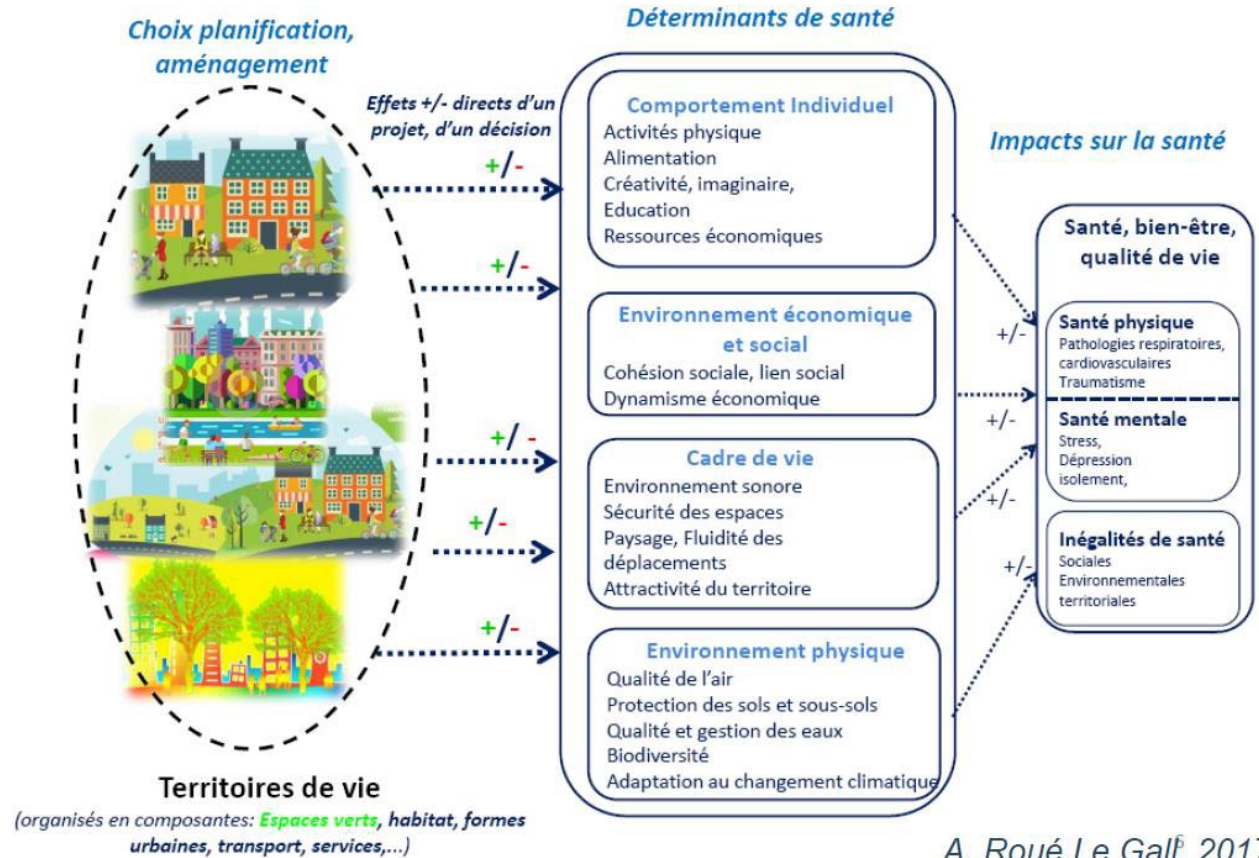


Réalisation : AUDAB, 2023.
Source : bipartisan policy centre health program, 5 juin 2012

Urbanisme et santé

La santé environnementale traite l'ensemble des facteurs environnementaux (physiques, chimiques, biologiques, sociaux et esthétiques) pouvant améliorer ou dégrader l'état de santé > les déterminants de santé.

Les choix en matière d'aménagement peuvent influencer dans un sens ou dans l'autre l'état de santé des populations.



A. Roué Le Gall. 2017



La démarche d'EIS



Définitions et objectifs d'une EIS

Principes de l'EIS et présence dans la planification

- » L'Evaluation d'Impacts sur la Santé (EIS) est une démarche définie par le Consensus de Göteborg comme une « *combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être jugé quant à ses effets potentiels sur la santé de la population et la distribution de ses effets à l'intérieur de la population.* » (OMS, 1999)
- » Les démarches d'EIS proposées en Région Bourgogne-Franche-Comté par l'Agence Régionale de Santé se veulent « flash » :
 - ✓ Elles se concentrent sur un document central du SCoT ou du PLU(i), le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) et n'analysent pas les contenus des autres documents constitutifs du SCoT ou du PLU(i) (Etat Initial de l'Environnement, Document d'Orientations et d'Objectifs).
 - ✓ Elles sont réalisées dans des délais courts (3 à 6 mois) et interviennent à un instant T et non pas sur l'ensemble de la procédure d'élaboration du document d'urbanisme.
 - ✓ Il s'agit d'inscrire l'analyse et les recommandations issues de l'EIS dans la temporalité d'élaboration et de validation du PADD de façon à pouvoir (si besoin) amender le document et ses ambitions si nécessaire.



Éléments de méthode

Les déterminants de santé et les objectifs UFS associés

	DÉTERMINANTS DE SANTÉ	OBJECTIFS DE L'UFS
FAMILLE 1 MODES DE VIE, STRUCTURES SOCIALES ET ECONOMIQUES	1. Comportements de vie sains	1. Favoriser les déplacements et modes de vie actifs 2. Inciter aux pratiques de sport et de détente 3. Inciter à une alimentation saine
	2. Cohésion sociale et équité	4. Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle 5. Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables
	3. Démocratie locale / citoyenneté	6. Favoriser la participation au processus démocratique
	4. Accessibilité aux équipements, aux services publics et activités économiques	7. Favoriser l'accessibilité aux services et aux équipements
	5. Développement économique et emploi	8. Assurer les conditions d'attractivité du territoire
FAMILLE 2 CADRE DE VIE, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT	6. Habitat	9. Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)
	7. Aménagement urbain	10. Aménager des espaces urbains de qualité
	8. Sécurité - tranquillité	11. Assurer la sécurité des habitants
FAMILLE 3 MILIEUX ET RESSOURCES	9. Environnement naturel	12. Préserver la biodiversité et le paysage existant
	10. Adaptation aux changement climatique	13. Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes 14. Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles
	11. Air extérieur	15. Améliorer la qualité de l'air extérieur
	12. Eaux	16. Améliorer la qualité et la gestion des eaux
	13. Déchets	17. Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)
	14. Sols	18. Améliorer la qualité et la gestion des sols
	15. Environnement sonore et gestion des champs électromagnétiques	19. Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques



Éléments de méthode

L'analyse de l'intégration des enjeux de santé dans le PADD

①

Croisement des objectifs UFS avec les ambitions du PADD : analyse des liens en détail.

- Liens de causalité directs
- - - - - → Liens de causalité indirects

②

Notation de la traduction des objectifs UFS dans le PADD (sur 5 points), traduit le niveau d'ambition sur le sujet de la santé.

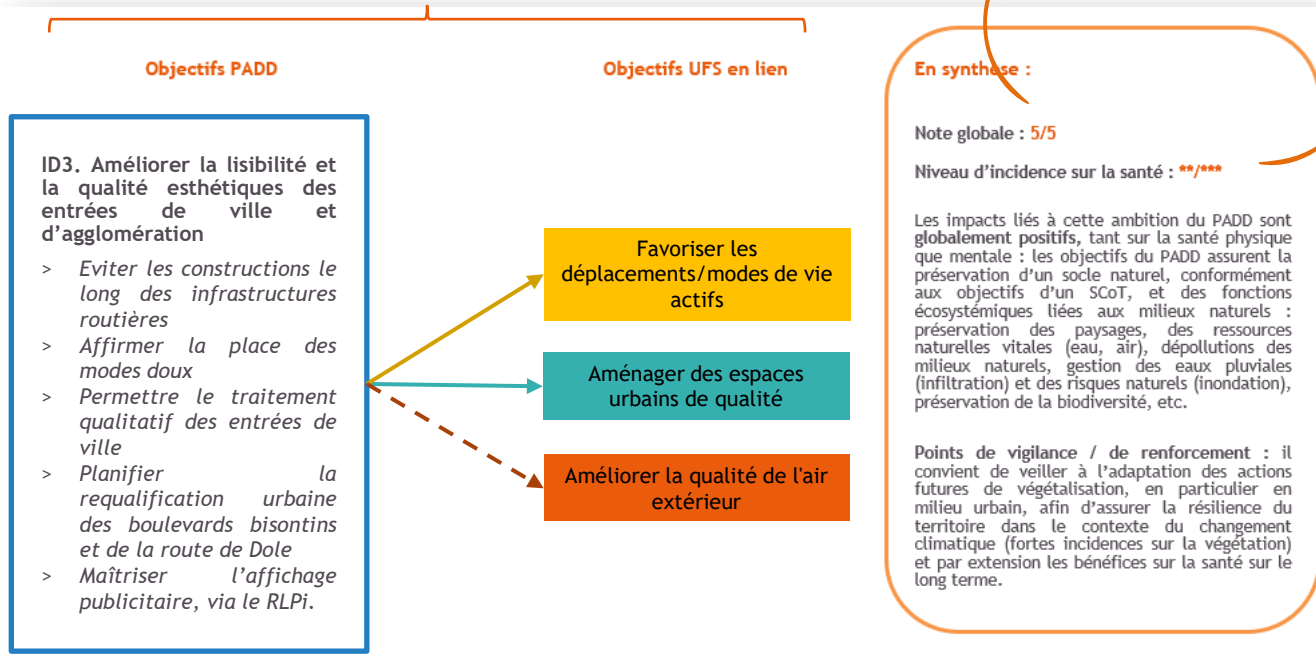
③

Notation des incidences sur la santé (*/**/***) de chaque ambition du PADD : influence existante, majeure ou critique.

④

Synthèse des impacts positifs ou négatifs sur la santé de l'ambition du PADD (et des objectifs liés).

Mise en avant de points de vigilance et/ou de renforcement sur la question de la santé.





Éléments de méthode

L'analyse de l'intégration des enjeux de santé dans le PADD

Focus sur la notation

La notation de la traduction des objectifs UFS dans le PADD s'appuie sur trois indicateurs :

- La présence dans le diagnostic de l'enjeu ciblé par le PADD
- l'adéquation de l'objectif du PADD avec l'enjeu identifié dans le diagnostic
- Le niveau d'ambition politique de l'objectif du PADD (au regard des exigences réglementaires notamment)

1 point

1 point

1, 2 ou 3 points

5 points maximum



Éléments de méthode

Le diagramme de synthèse

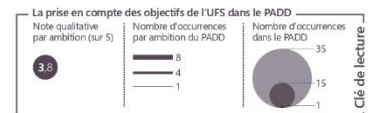
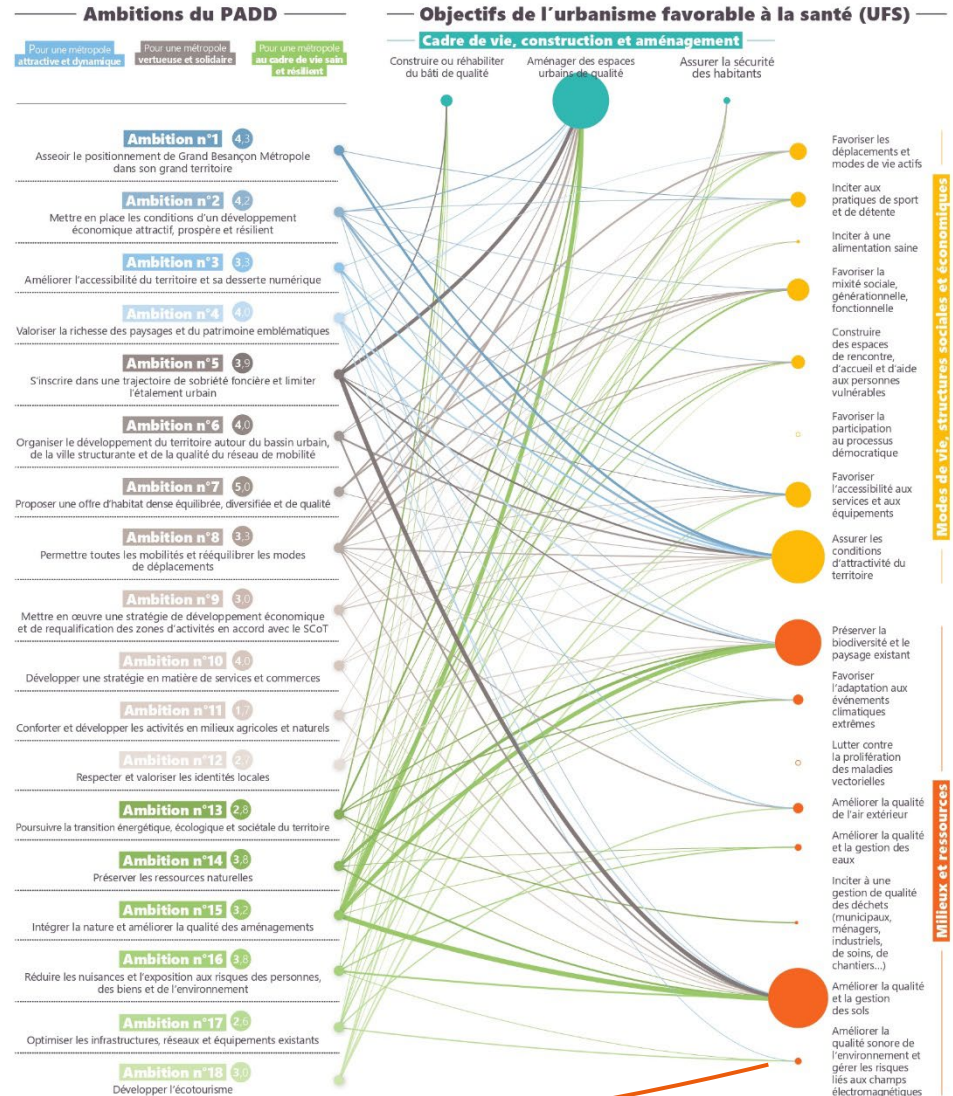
1

Ambitions du PADD et la qualité de la traduction des objectifs UFS (notation)

2

Les objectifs UFS, répartis en 3 familles, et le nombre d'occurrences dans le PADD (taille proportionnelle des cercles)

Évaluation des impacts sur la santé du PLUi de Grand Besançon Métropole Toile de l'urbanisme favorable à la santé





Le territoire d'étude



Le PLUi de Grand Besançon Métropole

Édition 2022

Grand Besançon Métropole

68 communes
195 745 habitants*

POPULATION**

Nombre d'habitants et taux d'évolution

DB 6 211 SV 7 516 N 10 151 E 12 480 SO 12 645 P 13 452 O 15 378

+0,6%/an +0,8%/an +1,1%/an +0,4%/an +0,7%/an +0,6%/an +1,2%/an

B

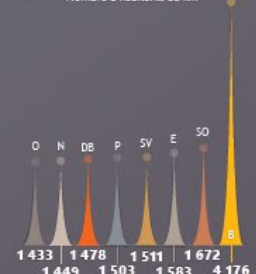
117 912

hab.

+8,92%/an

DENSITÉ URBAINE***

Nombre d'habitants au km²



MOBILITÉ**

Pourcentage de ménages disposant au moins d'une voiture



LOGEMENTS**

Nombre de logements et taux d'évolution



ACTIFS / EMPLOIS**

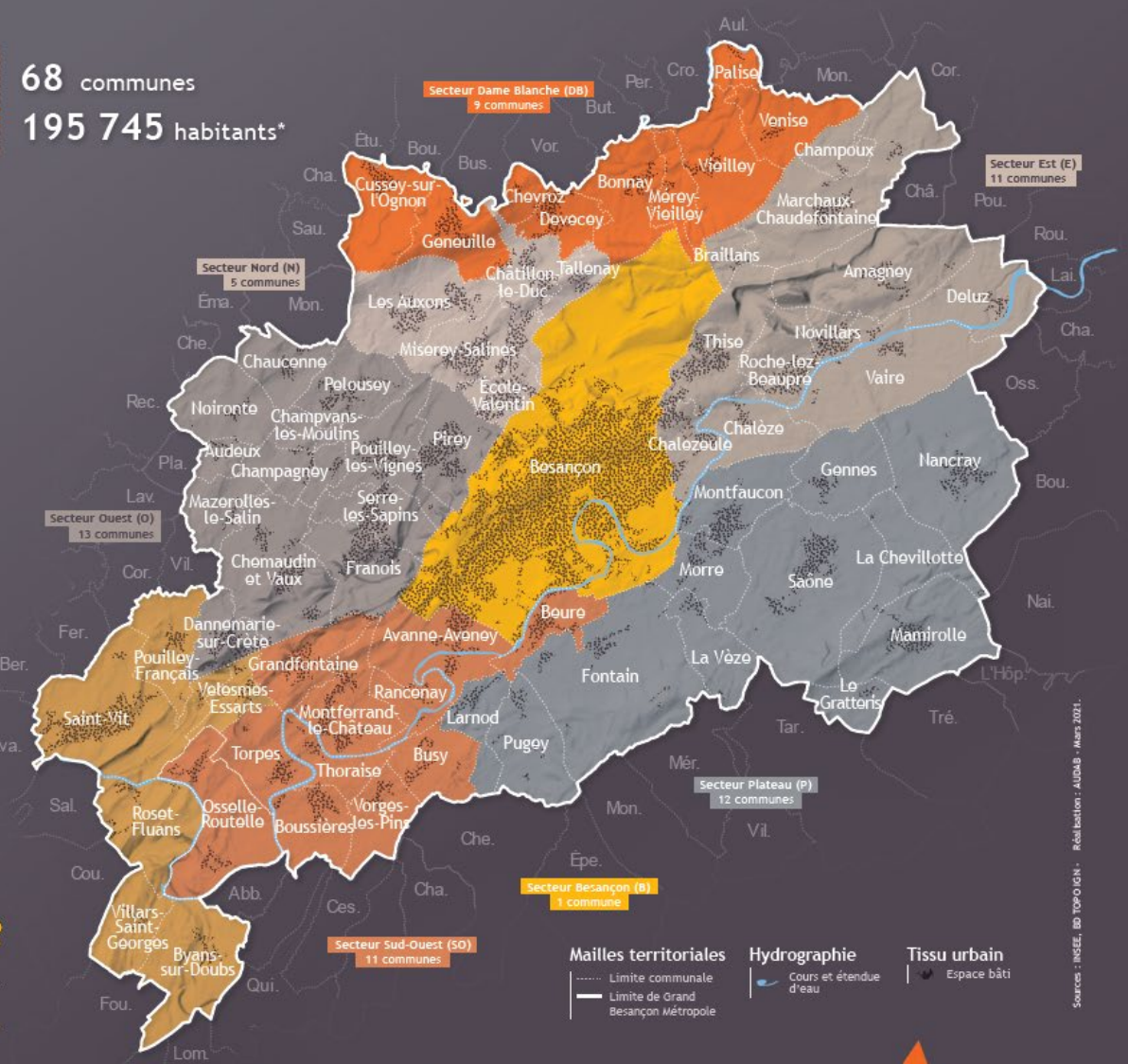
Nombre d'emplois et d'actifs et taux d'évolution



Le secteur de la Dame-Blanche comptait 2 983 actifs (en représentation de 3,19% entre 2008 et 2019) et 1 252 emplois en 2019 (en représentation de 7,2% entre 2008 et 2019).

* Les actifs regroupent la population active résidente et les individus en recherche d'emploi dans la commune de résidence.

** Les emplois sont comptabilisés dans la commune de lieu de travail.



Mailles territoriales: - - - - - Limite communale, ——— Limite de Grand Besançon Métropole
Hydrographie: — Cours et étendue d'eau
Tissu urbain: ■ Espace bâti

* Population égale (INSEE, Recensement de la population 2019 - Évolution 2008-2019)
** INSEE, Recensement de la population 2018 - Évolution 2008 - 2016
*** La densité urbaine est le calcul du nombre d'habitants par km² dans l'espace artificialisé de l'ÉPCI (tache urbaine réalisée à partir de la BD Topo 2021 - IGN)

Sources : INSEE, BD TOPO IGN - Réalisation : AUDA - Mars 2021.



The background features a sky with white and blue clouds. A large diagonal orange shape covers the right side of the image. In the top-left corner, there is a yellow triangle with a pattern of small white lines and dots, and a white triangle with a pattern of small orange dots.

Analyse du PADD

Au regard des objectifs de l'UFS



Le PLUi de Grand Besançon Métropole

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)



3 axes regroupant 18 orientations majeures :

I. POUR UNE METROPOLE ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE

- A. Asseoir le positionnement de Grand Besançon Métropole dans son grand territoire
- B. Mettre en place les conditions d'un développement économique attractif, prospère et résilient
- C. Améliorer l'accessibilité du territoire et sa desserte numérique
- D. Valoriser la richesse des paysages et du patrimoine emblématiques

II. POUR UNE METROPOLE VERTUEUSE ET SOLIDAIRE

- A. S'inscrire dans une trajectoire de sobriété foncière et limiter l'étalement urbain
- B. Organiser le développement du territoire autour du bassin urbain, de la ville structurante et de la qualité du réseau de mobilité
- C. Proposer une offre d'habitat dense équilibrée, diversifiée et de qualité
- D. Permettre toutes les mobilités et rééquilibrer les modes de déplacements
- E. Mettre en œuvre une stratégie de développement économique et de requalification des zones d'activités en accord avec le SCoT
- F. Développer une stratégie en matière de services et commerces
- G. Conforter et développer les activités en milieux agricoles et naturels
- H. Respecter et valoriser les identités locales

III. POUR UNE METROPOLE AU CADRE DE VIE SAIN ET RESILIENT

- A. Poursuivre la transition énergétique, écologique et sociétale du territoire
- B. Préserver les ressources naturelles
- C. Intégrer la nature et améliorer la qualité des aménagements
- D. Réduire les nuisances et l'exposition aux risques des personnes, des biens et de l'environnement
- E. Optimiser les infrastructures, réseaux et équipements existants
- F. Développer l'écotourisme



I. pour une métropole attractive et dynamique

A. Asseoir le positionnement de Grand Besançon Métropole dans son grand territoire

Objectifs PADD

IA1. Traduire les intentions du SRADDET au sein du PLUi

- > *Confirmer et développer le rôle moteur et les fonctions, équipements et activités de la métropole bisontine en cohérence avec Dijon afin de garantir aux habitants et actifs de l'aire urbaine autour de GBM de bénéficier des services la population de son niveau*

IA2. Consolider nos politiques d'alliances et le rôle de leadership de Grand Besançon Métropole au sein des instances partenariales que sont le pôle métropolitain Centre-Franche-Comté et les territoires voisins

- > *Valoriser les atouts de Besançon et de de GBM, développer sa lisibilité et ses capacités d'accueil pour assurer son rôle et son statut dans la dynamique régionale.*

IA3. Conforter les fonctions métropolitaines du cœur d'agglomération, réaliser des projets structurants pour le grand territoire et renforcer le dynamisme du cœur de ville bisontin

GBM doit développer ses fonctions métropolitaines pour rester attractive et Besançon doit jouer un rôle majeur dans cette dynamique par :

- > *Le développement des fonctions métropolitaines existantes*
- > *La planification et la programmation de nouveaux projets structurants de rayonnement intercommunal ou régional*

IA4. Accompagner l'emploi, l'activité économique et le développement qu'ils engendrent par des conditions d'accueil nécessaires et suffisantes

Traduire l'ambition que le SCoT porte pour le territoire dans une trajectoire à 20 ans pour créer les conditions permettant de maintenir les populations actuelles et d'accueillir 19 000 habitants supplémentaires d'ici 20 ans à l'échelle du SCoT, soit 950 logements par an et :

- > *Produire 900 logements par an sur le territoire de Grand Besançon Métropole ;*
- > *Relancer la production de logements pour se mettre en phase avec les objectifs du PLH (2024-2029), soit 470 logements par an sur le territoire de la ville de Besançon et 7000 logements sur la période 2026-2040 d'application du PLUI*

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



I. pour une métropole attractive et dynamique

A. Asseoir le positionnement de Grand Besançon Métropole dans son grand territoire

EN SYNTHÈSE

Note globale : **4,3/5**

Points potentiels favorables

Le confortement d'un haut niveau de services et d'équipements est positif pour la population de GBM, notamment concernant les services liés à la santé (CHRU, maisons de santé).

Le développement de l'activité culturelle et touristique bénéficie à la bonne santé des habitants du territoire, notamment la santé mentale liée aux fonctions récréatives et la santé physique (activités sportives dans le cadre de Grandes Heures Natures).

Niveau d'incidence sur la santé : ***/****

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

L'accueil de population nouvelle ne doit pas se faire au détriment de la bonne santé des habitants du territoire. Les politiques publiques de l'habitat doivent s'accompagner d'ambitions fortes en matière de choix de :

- Localisation des populations futures (limiter l'exposition des habitants et des actifs à des sources de risques, aléas, pollutions et nuisances) ;
- Préservation d'un cadre de vie de qualité (paysages, biodiversité) et des ressources (qualité de l'eau, de l'air, des sols);
- Conception d'espaces publics et de projets urbains qualitatifs (logements, espaces publics, activités économiques, équipements et services, commerces, mixité des fonctions, place des modes actifs, etc.).



I. pour une métropole attractive et dynamique

B. Mettre en place les conditions d'un développement économique attractif, prospère et résilient

Objectifs PADD

IB1. Conforter les filières d'excellence existantes et développer les activités de demain

- > Conforter les zones thématiques existantes et en devenir
- > Déployer le schéma directeur des Zones d'Activité Economique
- > Organiser le renouvellement des ZAE existantes, leur densification et mettre en place les conditions de la transition écologique.

IB2. Mobiliser les disponibilités foncières et organiser la consolidation des activités commerciales

- > Affirmer le cœur de ville de Besançon comme la zone de développement commerciale prioritaire et permettre son confortement.
- > Contenir les zones d'équipement commerciales dans leurs enveloppes, permettre leur requalification, leur densification et leur conversion à la transition écologique.

IB3. Renforcer les activités endogènes et exogènes riches en emplois et en création de valeurs

- > Construire un centre de bioproduction de l'EFS,
- > Accompagner les filières en émergence : territoire digital, Fablabs,
- > Développer les Med-Tech, biothérapies et bioproduction.

IB4. Valoriser l'économie du Tourisme en application du schéma de développement touristique, avec notamment la filière Grande Heure Nature

- > Déployer les activités et les capacités d'accueil du tourisme Nature/plein air
- > Poursuivre la reconversion du site des Prés de Vaux en zone de loisir et culture ;
- > Achever la création d'un pôle nautique et de sport de pleine nature sur le site de la Rhodia ;
- > Déployer l'activité touristique d'affaire et patrimonial, de congrès, en lien avec la reconversion du grand site de St-Jacques / rive droite.

IB5. Accompagner la structuration des activités économiques de l'agriculture et la forêt

- > Préserver les terres agricoles à fortes valeurs agronomiques et veiller à ne pas enclaver les exploitations existantes
- > Protéger les massifs boisés.
- > Accompagner le développement de la filière bois

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



I. pour une métropole attractive et dynamique

B. Mettre en place les conditions d'un développement économique attractif, prospère et résilient

EN SYNTHÈSE

Note globale : 4,2/5

Points potentiels favorables

La limitation de la consommation d'ENAF* au profit d'un développement économique et commercial tourné vers les zones existantes et les centralités s'accompagne d'effets favorables pour l'environnement et la santé des habitants. Cela contribue au maintien des capacités de stockage du CO₂, de surfaces désimperméabilisées, des activités agricoles et sylvicoles présentes localement ou encore des espaces récréatifs et de détente pour les habitants.

L'offre touristique locale s'insère par ailleurs dans une stratégie globale dédiée aux activités de pleine nature et donc liée aux ressources locales. Le développement de cette offre touristique est susceptible de favoriser l'attractivité du territoire et ainsi augmenter le flux de touristes, favoriser l'emploi et le tissu économique local (commerces, hébergements touristiques, offre culturelle et de loisirs, centres de congrès etc.) et les comportements sains (activités sportives, modes actifs) pour les habitants comme pour les touristes

Niveau d'incidence sur la santé : **

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Le développement économique passant par la consommation d'ENAF peut s'accompagner d'effets dommageables pour l'environnement.

Ainsi, la destruction d'espaces naturels, agricoles et forestiers contribue à la réduction des capacités de stockage du CO₂ et à accentuer l'imperméabilisation des sols.

Cela détériore les capacités du sol à absorber l'eau pluviale et favorise le risque de ruissellement et d'inondation. Elle s'accompagne également d'un manque à gagner économique pour les filières agricoles et sylvicoles et réduit l'accès à des espaces récréatifs et de détente pour les habitants.

* Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Commentaire : Pas d'élément de diagnostic à retrouver dans le PADD lié à l'orientation IB5 « Accompagner la structuration des activités économiques de l'agriculture et la forêt »



I. pour une métropole attractive et dynamique

C. Améliorer l'accessibilité du territoire et sa desserte numérique

Objectifs PADD

IC1. Développer une stratégie ferroviaire permettant l'usage du train et LGV Rhin-Rhône, la mise en œuvre du projet de halte ferroviaire Ouest pour renforcer l'accessibilité des fonctions métropolitaines (CHRU, santé, enseignement sup...) et leur connexion avec les autres sites métropolitains de la Région

- > *Maintenir, capitaliser les équipements existants : Deux gares LGV, Pôle Echange Modal (PEM) Viotte, Ligne du Revermont, ligne Dijon-Belfort...*
- > *Permettre la réalisation de la halte ferroviaire Ouest et son PEM.*

IC2. Créer les interconnexions avec les territoires et pays voisins

- > *Développer La liaison TER Besançon - La Chaux-de-Fonds, la Ligne des Horlogers, et accompagner l'aménagement autour de la gare de la Mouillère de marqueurs de cette liaison franco-suisse.*
- > *Accompagner les aménagements de la RN57 avec une exigence en termes de qualité environnementale forte et de préservation des usages urbains.*

IC3. Développer la fibre optique sur tout le territoire

- > *1/ Systématiser la mise en place de fourreaux télécoms lors des travaux dans l'espace public*
- > *2/ Permettre la création de pylônes télécoms capables de supporter des antennes de téléphonie mobile (4G et 5G) tout en limitant les nuisances (visuelles, sanitaires, ...) pour la population et la faune.*
- > *3/ Raccorder en fibre optique FttO les zones d'activités intercommunales afin de favoriser la concurrence entre opérateurs télécoms et disposer d'offres à haut niveau de service à moindre coût.*

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques



I. pour une métropole attractive et dynamique

C. Améliorer l'accessibilité du territoire et sa desserte numérique

EN SYNTHÈSE

Note globale : 3,3/5

Points potentiels favorables

Le développement de l'offre ferroviaire permet de répondre à une part de la population n'ayant pas de véhicule personnel (précarité énergétique) ou ne pouvant conduire (PMR et autres handicaps), d'inciter au report modal de la voiture et ainsi favoriser la réduction du trafic routier ou encore de réduire l'exposition des habitants et des biens à des pollutions et nuisances (qualité de l'air, nuisances sonores).

Par ailleurs, le déploiement des réseaux numériques (téléphonie et internet) à haute performance sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les zones rurales moins bien desservies permet de palier le retrait de certaines administrations et services à la population (Pôle emploi, CPAM, etc.) de zones périurbaines et rurales, de renforcer le lien social et l'accès aux services des personnes peu mobiles (populations âgées par ex.), d'améliorer la connectivité des équipements publics (mairies, établissements scolaires, maisons des services, etc.) de contribuer à améliorer l'attractivité des territoires ou encore d'améliorer l'accès aux services de soins par le biais de la télémédecine.

Niveau d'incidence sur la santé : ***

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Le développement de nouvelles infrastructures (nouvelle halte ferroviaire, aménagements de la RN57 par exemple) peut cependant avoir un effet dommageable sur l'environnement par la consommation d'ENAF et des effets induits :

- Réduction des capacités de stockage du CO2 ;
- Imperméabilisation de sols et réduction des capacités de gestion des eaux pluviales;
- Réduction potentielle des surfaces agricoles et forestières exploitables;
- Réduction de l'accès à des espaces récréatifs et de détente pour les habitants.

Commentaire : Pas d'élément de diagnostic à retrouver dans le PADD lié à l'orientation IC3 « Développer la fibre optique sur tout le territoire ».



I. pour une métropole attractive et dynamique

D. Valoriser la richesse des paysages et du patrimoine emblématiques

Objectifs PADD

ID1. Souligner la richesse des espaces naturels et milieux environnementaux reconnus aux niveaux national et régional

- > Préserver les boisements en y limitant les constructions
- > Préserver les zones de bocage et permettre le maintien en l'état des milieux ouverts
- > Mieux connaître le phénomène karstique, mieux préserver cette identité particulière et l'intégrer aux conditions d'aménagement du territoire
- > Entretenir les falaises et éviter leur enfrichement,
- > Mettre en œuvre les actions de la charte paysagère de la vallée du Doubs.

ID2. Préserver les vues remarquables vers les éléments patrimoniaux repères du territoire et vers le grand paysage

- > Reporter au sein du PLUi, les protections et servitudes de l'Etat, les secteurs des collines classés non-urbanisables par le SCoT Besançon Cœur Franche-Comté, et les politiques communales pertinentes pour le territoire
- > Limiter le mitage des zones agricoles et naturelles
- > Maitriser l'urbanisation en tenant compte des éléments du paysage
- > Identifier les sites à restaurer en priorité
- > Travailler la compatibilité avec les dispositifs de production d'ENR.

ID3. Améliorer la lisibilité et la qualité esthétiques des entrées de ville et d'agglomération

- > Éviter les constructions le long des infrastructures routières
- > Affirmer la place des modes doux
- > Permettre le traitement qualitatif des entrées de ville
- > Planifier la requalification urbaine des boulevards bisontins et de la route de Dole
- > Maîtriser l'affichage publicitaire, via le RLPi.

ID4. Protéger le bien et son paysage inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

- > Actualiser les attendus de la zone tampon dans sa vocation à contribuer à la préservation de la valeur universelle exceptionnelle
- > Traduire ses effets dans les règlements du SPR de Besançon et dans le PLUI

ID5. Préserver et valoriser le centre-ville via le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur unifié

- > Dynamiser le cœur de ville en permettant le développement de l'habitat, l'affirmation de sa vocation commerciale et l'organisation de sa restructuration, l'adaptation de l'espace public et de son confort aux conditions de la transition écologique ;
- > Elaborer des règles et prescriptions fines pour les secteurs Boucle et Battant ;
- > Introduire des règles permettant la compatibilité avec les dispositifs producteurs d'ENR et avec la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



I. pour une métropole attractive et dynamique

D. Valoriser la richesse des paysages et du patrimoine emblématiques

EN SYNTHÈSE

Note globale : **4,0/5**

Points potentiels favorables

L'intégration paysagère des aménagements réalisés permet de répondre à plusieurs objectifs favorables à la santé :

- La préservation et l'amélioration des enveloppes bâti, des entrées de villes, des transitions paysagères ou encore des formes d'habitat permet de favoriser une bonne qualité des espaces urbains ;
- La prise en compte de l'aspect paysager dans la préservation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, mais aussi de vues et de sites remarquables contribuent à la valorisation paysagère, touristique et économique du territoire.

Niveau d'incidence sur la santé : ******

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Afin que les projets d'aménagement préservent et valorisent le paysage et les milieux naturels de manière efficace, il est recommandé de tenir compte de :

- La qualité de l'air dans les espaces urbains, les nuisances et pollutions générées par la place des véhicules thermiques dans les projets ;
- La qualité des sols et la limitation de l'artificialisation ;
- L'effet du changement climatique sur les paysages et les milieux naturels, agricoles et forestiers.

Commentaire : Pas d'élément de diagnostic à retrouver dans le PADD lié à l'orientation ID5 « Préserver et valoriser le centre-ville via le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur unifié »

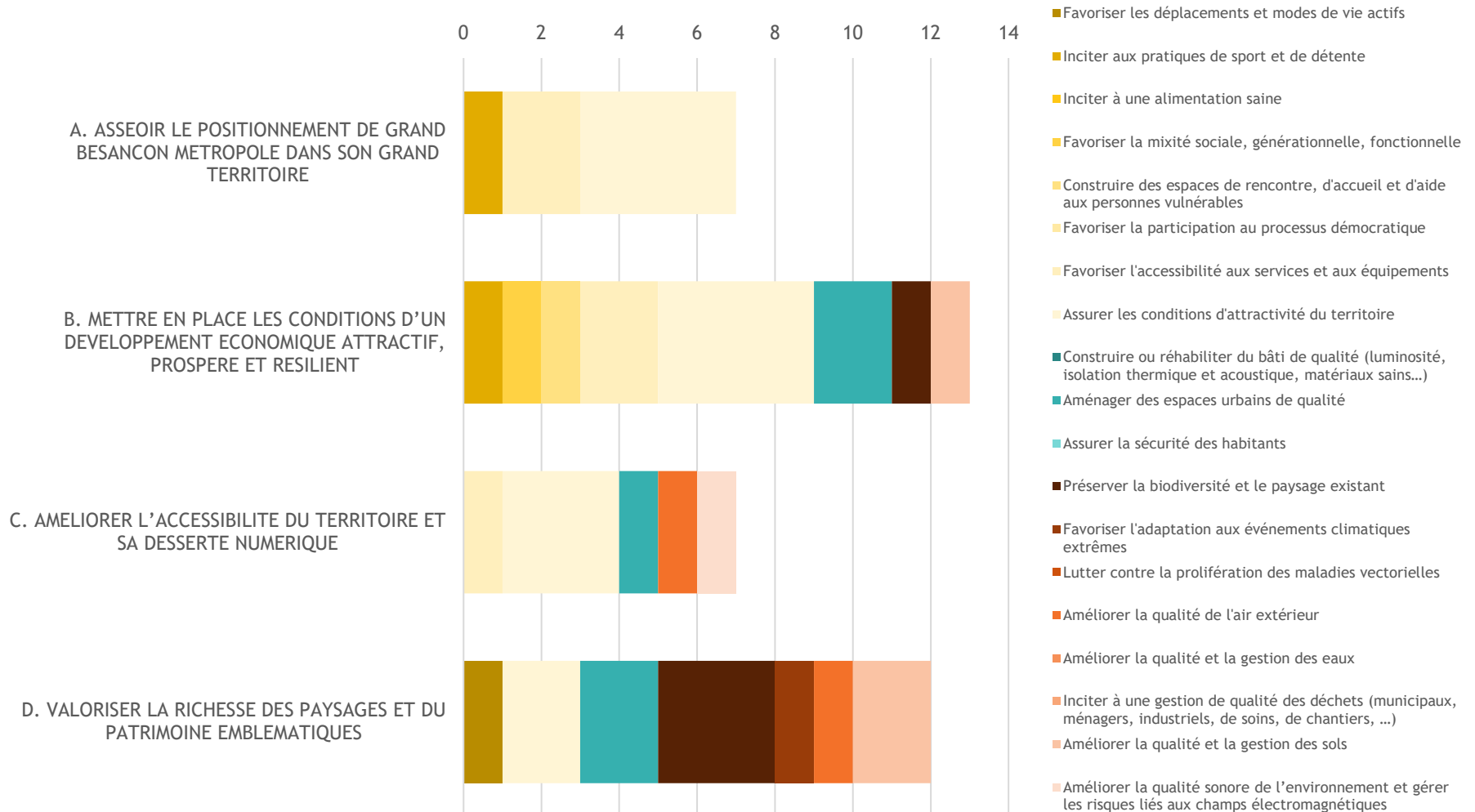


I. pour une métropole attractive et dynamique

Synthèse de l'axe 1

Note globale : **3,95/5**

Occurrences des indicateurs de l'UFS en lien avec l'axe 1





II. pour une métropole vertueuse et solidaire

A. S'inscrire dans une trajectoire de sobriété foncière et limiter l'étalement urbain

Objectifs PADD

IIA1. Proposer un modèle de développement permettant de tendre vers une réduction de la consommation foncière et une absence d'artificialisation nette à horizon 2050 en compatibilité avec le SCoT

IIA2. Etablir les bases d'une politique foncière des espaces à maîtriser pour les aménager, les préserver ou les restaurer

IIA3. Maintenir l'équilibre entre les espaces agricoles, forestiers et urbanisés, par la priorisation de l'urbanisation dans le tissu

IIA4. Prioriser le développement en renouvellement urbain par la requalification des friches pour optimiser le foncier

IIA5. Diversifier les formes urbaines

IIA6. Mettre en œuvre une démarche de requalification-redynamisation-densification des zones d'activités économiques existantes

IIA7. Outiller le règlement du PLUI pour éviter le gaspillage foncier et permettre la trajectoire vers le ZAN en 2050

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

A. S'inscrire dans une trajectoire de sobriété foncière et limiter l'étalement urbain

EN SYNTHÈSE

Note globale : 3,9/5

Points potentiels favorables

La limitation de la consommation d'ENAF dans le cadre des projets d'aménagement (habitat, économie) s'accompagne d'effets favorables pour l'environnement et la santé des habitants et contribue au maintien des capacités de stockage du CO₂, de surfaces désimperméabilisées, des activités agricoles et sylvicoles présentes localement ou encore des espaces récréatifs et de détente pour les habitants.

Au-delà du fait que cela permette de répondre à un attendu réglementaire, la limitation de la consommation d'espaces permet de produire des formes urbaines plus qualitatives, resserrant les liens de mixité existant entre les fonctions résidentielles, économiques et servicielles d'un territoire.

Niveau d'incidence sur la santé : **/**

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

La limitation de la consommation d'ENAF doit s'accompagner d'une réflexion poussée sur les alternatives mises en place dans le cadre du développement. La densification doit être mesurée et pertinente, et permettre d'articuler sobriété foncière, préservation d'espaces de respiration et limitation de la promiscuité et des nuisances pour les habitants.

Commentaire : En attente d'éléments d'analyse de la consommation foncière pour les orientations IIA1 à IIA4 et IIA7.



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

B. Organiser le développement du territoire autour du bassin urbain, de la ville structurante et de la qualité du réseau de mobilité

Objectifs PADD

IIB1. Aménager le territoire en confirmant la polarité de Besançon et des communes urbaines, le statut périurbain des bourgs et en redynamisant les centres-villes et cœurs de villages, en compatibilité avec le SCoT et le PLH

- > Décliner sur GBM l'armature territoriale retenue par le SCoT
- > Décliner sur GBM les objectifs de production de logements nécessaires à la satisfaction des besoins à l'horizon 2040, soit 18 750 à l'échelle de GBM, selon l'armature territoriale retenue par le SCoT
- > Spatialiser par bassin le développement des objectifs de logements tels que définis par le SCoT
- > Attribuer des poches de foncier aménageable par bassins de proximité en fonction de leur statut et de la tension de l'offre existante

IIB2. Spatialiser une répartition de logements en cohérence avec le PLH 2024-2029

Grand Besançon Métropole se fixe via son PLH 2024-2029, un objectif de construction de 900 logements par an.

IIB3. Privilégier le développement économique (ZAE) dans le secteur urbain de Besançon et dans les polarités des secteurs structurants et intermédiaires

Permettre une évolution de l'équipement artisanal, commercial et logistique des communes en adéquation avec le DAACL du SCoT.

IIB4. Favoriser la mutualisation des services/équipements pour un accès cohérent sur le territoire

- > Nouveaux équipements structurants avec un rayonnement intercommunal, régional voire national ;
- > Assurer l'offre en équipement du quotidien et leur localisation en proximité des zones densément habitées, voire en les mutualisant entre plusieurs communes > par quartier bisontin, par bassin de proximité et communes.

IIB5. Prendre appui sur les axes (et arrêts) de transports en commun pour densifier les espaces urbains

Consolider le réseau de transport urbain pour structurer le projet urbain par les mobilités

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

B. Organiser le développement du territoire autour du bassin urbain, de la ville structurante et de la qualité du réseau de mobilité

EN SYNTHÈSE

Note globale : **4,0/5**

Niveau d'incidence sur la santé : ******

Points potentiels favorables

La structuration de l'urbanisation future autour de polarités identifiées par les documents de planification contribue à :

- Une gestion rationalisée de la répartition des logements, activités économiques, équipements et infrastructures à développer sur le territoire, favorisant la sobriété foncière ;
- Une réflexion intercommunale sur la bonne répartition et le bon développement des équipements permettant de répondre aux besoins des habitants, et de les implanter au plus près des lieux de vie ;
- Une structuration de l'aménagement s'appuyant sur les infrastructures alternatives à la voiture individuelle (réseaux ferrés, réseaux de transports en communs)

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Commentaire : Pas d'élément de diagnostic à retrouver dans le PADD lié à l'orientation IIB5 « Prendre appui sur les axes (et arrêts) de transports en commun pour densifier les espaces urbains »



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

C. Proposer une offre d'habitat dense équilibrée, diversifiée et de qualité

Objectifs PADD

IIC1. Construire une offre complémentaire ville-périphérie évitant l'éloignement résidentiel vers les territoires voisins

- > *Outils le règlement du PLUI pour organiser et programmer la déclinaison qualitative du PLH dans les OAP : typologie d'habitat, granulométrie des tailles des logements, statut du logement, ménages cibles, gamme de prix, ...*
- > *Privilégier le développement des opérations d'aménagement d'initiative publique sur la ville de Besançon pour maîtriser le foncier, le calendrier, la programmation, les prix, ...*

IIC2. Développer des logements abordables (sociaux, familiaux...) dans les secteurs urbains tout en veillant à maintenir une offre dans les secteurs périurbains ou ruraux afin de garantir le renouvellement des populations communales

- > *Organiser la ventilation des logements sociaux et spécifiques à l'intérieur des bassins de proximité et les programmer dans les OAP ou les opérations dans le tissu urbain de taille suffisante ;*
- > *Intégrer la ventilation des logements sociaux et spécifiques à la programmation des opérations d'aménagement d'initiative publique à Besançon et dans les secteurs d'aménagement organisé par des OAP ;*
- > *Imposer une part de logements sociaux aux opérations de construction de taille suffisante à Besançon en zone U*
- > *Déployer cette prescription dans le bassin urbain et dans les bassins de proximité, selon la taille et le statut des communes*
- > *Répondre aux enjeux du vieillissement et du handicap à travers la programmation des opérations publiques ou privées.*

IIC3. Pour favoriser les parcours résidentiels, constituer une offre complète et attractive de logements

- > *Ordonner les opérations d'aménagement d'initiative publique de Besançon pour proposer des solutions d'habitat, des ambiances et des intensités urbaines diversifiées ;*
- > *Organiser une complémentarité des offres d'habitat entre la ville et les bassins de proximité de GBM par la programmation des OAP ;*
- > *Développer les dispositifs favorables à l'accession sociale à la propriété*

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

C. Proposer une offre d'habitat dense équilibrée, diversifiée et de qualité

EN SYNTHÈSE

Note globale : **5,0/5**

Points potentiels favorables

Produire une offre de logement variée, adaptable et répondant aux besoins de la population (cycle de vie, évolution des habitudes de cohabitation, diminution de la taille des ménages, etc.) contribue à :

- Une prise en compte de tous les profils d'habitants dans les choix opérés de production de logement (enjeux sociaux, générationnels) ;
- Des conditions maintien des populations en place sur le territoire en leur proposant des solutions de logement adaptées à leur situation ;
- Des conditions d'attractivité des populations futures ;
- Un espace urbain de qualité, multifonctionnel et mixte.

Niveau d'incidence sur la santé : *******

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

L'augmentation de l'offre de logements doit s'accompagner d'une diversification des formes urbaines (moins de logements individuels, plus de logements intermédiaires et collectifs) et tâcher de réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers associée.



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

D. Permettre toutes les mobilités et rééquilibrer les modes de déplacements

Objectifs PADD

IID1. Améliorer le réseau actuel en anticipation des besoins de demain : développer une offre de mobilités adaptée aux usages quotidiens et à la diversité des territoires en confortant les points d'échanges et nœuds de mobilité et en favorisant le report modal - l'intermodalité - la multimodalité

IID2. Rendre le réseau de TC accessible

IID3. Développer un cadre favorable à la pratique du vélo et de la marche à pied

IID4. Adapter le stationnement

IID5. Aménager l'espace public pour le confort et la sécurité de tous les usagers

IID6. Confirmer le caractère fédérateur du centre-ville par des orientations adaptées sur le traitement des espaces publics

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

D. Permettre toutes les mobilités et rééquilibrer les modes de déplacements

EN SYNTHÈSE

Note globale : 3,3/5

Points potentiels favorables

Le développement d'alternatives à la voiture individuelle impacte positivement la santé des habitants par :

- La réduction de la place de la voiture individuelle dans les habitudes de mobilité des habitants du territoire (amélioration de la qualité de l'air, réduction des congestions en centralité, amélioration de la sécurité des modes actifs) ;
- L'augmentation du report vers des modes de déplacement « actifs » (vélo, marche) contribue à améliorer la santé de ses usagers ;
- L'offre globale tend à rendre accessible certains équipements et services à certaines catégories de la population non concernée par la voiture (pas de permis, pas de véhicule, personnes âgées, personnes handicapées, etc.)

Niveau d'incidence sur la santé : **

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Un point de vigilance subsiste sur l'accessibilité de ces alternatives au plus grand nombre. En effet, elles ne comportent un effet positif sur la santé que si la population peut accéder à l'offre de transport en communs, de pistes cyclables ou encore au réseau ferroviaire (intermodalité, connexion au réseau, etc.).

Commentaire : Pas d'élément de diagnostic à retrouver dans le PADD lié aux orientations IID1, IID3 et IID4.



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

E. Mettre en œuvre une stratégie de développement économique et de requalification des zones d'activités en accord avec le SCoT

Objectifs PADD

IIE1. Proposer une offre en ZAE calibrée et vertueuse en application du schéma de priorisation des ZAE et en compatibilité avec le SCoT

- > Aménager à court et moyen termes les 71 ha des ZAE suivantes
- > Valider la poursuite des études pré-opérationnelles des ZAE (19 ha) suivantes
- > Optimiser le foncier des ZAE (Rationalisation, verticalité, densité, mutualisation)
- > Développer l'accompagnement des prospects et des entreprises notamment en matière de conseils et aides financières en matière de transition écologique
- > Eviter le gaspillage foncier par des règles plafond d'implantation et de hauteur et de stationnement et/ou des incitations financières par décote de la surface de plancher développée dans les étages.

IIE2. Proposer une offre qui réponde aux besoins des secteurs du développement industriel, tertiaire et de l'artisanat.

- > Définir des conditions strictes de commercialisation de ces fonciers en termes de vocation :
 - > Sélection des prospects - priorisation de leur implantation sur des ZAE ou bâtiments dédiés
 - > Modalités de mise à disposition du foncier à questionner : vente et/ou bail à construction
 - > Niveau de qualité des projets : mise en oeuvre d'une charte, d'un architecte-conseils et d'une commission d'agrément
- > Organiser le renouvellement des ZAE existantes, des zones d'activités industrielles et artisanales communales ou insérées dans les quartiers de Besançon, organiser leur densification (par le règlement, voir plus haut) et mettre en place les conditions de la transition écologique.

IIE3. Permettre le développement de l'économie sociale et solidaire

- > Accompagner le projet d'extension Emmaüs à Besançon

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

E. Mettre en œuvre une stratégie de développement économique et de requalification des zones d'activités en accord avec le SCoT

EN SYNTHÈSE

Note globale : **3,0/5**

Points potentiels favorables

La limitation de la consommation d'ENAF au profit d'un développement économique et commercial tourné vers la densification des zones existantes s'accompagne d'effets favorables pour l'environnement et la santé des habitants et contribue au maintien des capacités de stockage du CO₂, de surfaces désimperméabilisées, des activités agricoles et sylvicoles présentes localement ou encore des espaces récréatifs et de détente pour les habitants.

Niveau d'incidence sur la santé : ***/****

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Attention à la consommation d'ENAF liée au développement économique ne pouvant s'opérer en centralité ou au sein de ZA existantes.

Commentaire : Pas d'élément de PADD lié à l'orientation IIE3 « Permettre le développement de l'économie sociale et solidaire »



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

F. Développer une stratégie en matière de services et commerces

Objectifs PADD

IIF1. Prioriser le développement du commerce dans les polarités existantes, organiser la complémentarité, la diversité et le renouvellement du tissu commercial et préserver le commerce de proximité

- > *Affirmer la polarité commerciale principale du centre-ville de Besançon, retravailler la continuité du linéaire commercial en intégrant l'avènement de l'opération Saint-Jacques/Arsenal et juguler les phénomènes de concurrence avec les zones commerciales périphériques.*
- > *Contenir les zones commerciales dans leur enveloppe, permettre leur renouvellement, leur densification et leur requalification dans la logique de transition écologique.*
- > *Maitriser les développements des petites et moyennes surfaces de façon à équilibrer l'offre par bassin de proximité, par quartier de Besançon, dans une logique de commerce de proximité.*
- > *Permettre le renouvellement et la diversification du commerce de proximité, en adéquation avec l'évolution des modes de consommation*
- > *Permettre les rez-de-chaussée commerciaux et leur réversibilité.*
- > *Permettre la transformation des locaux vacants en boutique éphémère, lieux communs ou tiers lieux*
- > *Accompagner une offre qui permette de combler les manques identifiés*
- > *Permettre le déploiement du programme Action Cœur de Ville*
- > *Confirmer le lien et partenariat avec les associations œuvrant sur le commerce de proximité renforcé (associations de commerçants de quartier, France Active).*

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

F. Développer une stratégie en matière de services et commerces

EN SYNTHÈSE

Note globale : 4,0/5

Points potentiels favorables

La limitation de la consommation d'ENAF au profit d'un développement commercial tourné vers les centralités en premier lieu, et la densification des zones existantes s'accompagne d'effets favorables pour l'environnement et la santé des habitants et contribue au maintien des capacités de stockage du CO₂, de surfaces désimperméabilisées, des activités agricoles et sylvicoles présentes localement ou encore des espaces récréatifs et de détente pour les habitants.

Niveau d'incidence sur la santé : **

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Attention à la consommation d'ENAF liée au développement commercial ne pouvant s'opérer en centralité ou au sein de ZA existantes.



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

G. Conforter et développer les activités en milieux agricoles et naturels

Objectifs PADD

IIG1. Pérenniser les filières agricoles locales et circuits-courts associés et forestières

- > Identifier le foncier agricole à préserver sur tout le territoire ;
- > Eviter les phénomènes d'enclavement des exploitations ;
- > Permettre les installations par un règlement adapté ;
- > Aménager le site maraîcher des Andiers.

IIG2. Structurer la filière forestière en accord avec le plan de gestion de la forêt communale et départementale

(en cours de construction)

IIG3. Permettre l'exploitation et le développement nécessaire des carrières

- > Prendre en compte les périmètres actuels des carrières et leur projet d'extension
- > Organiser leur réhabilitation.

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

—> Liens de causalité directs - - - -> Liens de causalité indirects



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

G. Conforter et développer les activités en milieux agricoles et naturels

EN SYNTHÈSE

Note globale : **1,7/5**

Points potentiels favorables

La préservation des ENAF pour le maintien des activités agricoles et sylvicoles présentes localement s'accompagne d'effets favorables pour l'environnement et la santé des habitants et contribue au maintien des capacités de stockage du CO₂, de surfaces désimperméabilisées, ou encore des espaces récréatifs et de détente pour les habitants.

Niveau d'incidence sur la santé : ******

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

L'axe du PADD dédié à la gestion des carrières ne trouve pas de résonance avec les objectifs de l'UFS.

Le développement de carrières doit se faire dans le respect de l'environnement dans lequel se situe le projet. L'impact paysager, écologique et géologique important d'un tel projet doit être étudié et réduit au maximum.

Par ailleurs, l'absence d'éléments concernant la structuration de la filière forestière ne permet pas de développer les liens existants entre le PADD et les objectifs de l'UFS.

Commentaire :

- Pas d'élément de diagnostic à retrouver dans le PADD lié à l'orientation IIG1 « Pérenniser les filières agricoles locales et circuits-courts associés et forestières » .
- Pas d'élément dans le diagnostic et dans le PADD lié à l'orientation IIG2 « Structurer la filière forestière en accord avec le plan de gestion de la forêt communale et départementale ».



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

H. Respecter et valoriser les identités locales

Objectifs PADD

IIH1. Prévoir des formes architecturales et des densités bâties adaptées à la diversité du territoire et adapter les espaces publics (création/requalification) aux spécificités de la commune (milieu urbain, milieu rural)

- > Actualiser la zone tampon autour du patrimoine Vauban inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.
- > Actualiser le règlement de Besançon, entre PSMV du centre ancien, quartiers denses de premières extensions urbaines, quartier périphériques, anciens hameaux, secteurs péri-urbains et ruraux, zones d'activités et commerciales, zones d'aménagement.
- > Prévoir les mesures d'aménagement adaptées à la morphologie urbaine des communes
- > Adapter les règlements aux nouvelles formes urbaines et à leur compatibilité avec une plus forte densité.

IIH2. Identifier et préserver les éléments du patrimoine bâti et naturel esthétique

- > Prévoir des mesures en faveur de la qualité paysagère et la sauvegarde des espaces naturels et patrimoniaux au sein des documents d'urbanisme,
- > Prévoir les mesures d'intégration des dispositifs de production d'ENR dans les paysages compatibles avec leur développement,
- > Repérer, qualifier et prévoir les règles adaptées pour garantir la pérennité du patrimoine architectural vernaculaire des communes,
- > Développer les villages de la vallée et des collines en préservant le patrimoine paysager et favoriser de nouveaux projets, accueillir de nouvelles populations pour renforcer le dynamisme du secteur.

IIH3. Préserver et mettre en valeur les cônes de vue

- > Permettre la restauration du patrimoine bâti (forts, belvédères..), réactiver les vigies
- > Préserver la lecture des paysages emblématiques et les maintenir ouverts
- > Instaurer une signalétique adaptée de lecture du paysage et d'informations touristiques...etc.
- > Poursuivre la structuration des chemins des randonnées et du balisage pour les rendre accessibles.

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



II. pour une métropole vertueuse et solidaire

H. Respecter et valoriser les identités locales

EN SYNTHÈSE

Note globale : **2,7/5**

Points potentiels favorables

La préservation de l'identité patrimoniale bâtie et naturelle du territoire contribue à :

- La préservation des milieux naturels et des paysages dans lesquels ces éléments identitaires locaux s'inscrivent ;
- L'encadrement du développement futur, en tenant compte de principes d'aménagement spécifiques permettant de ne pas dénaturer ces sites.
- La valorisation de pratiques sportives et de loisirs pour pouvoir profiter de certains de ces éléments patrimoniaux.

Niveau d'incidence sur la santé : ****/****

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Le manque d'éléments issus de l'étude du patrimoine bâti local ne permet pas d'établir certaines connexions entre des données d'état des lieux et le niveau d'ambition affiché dans le PADD.

Par ailleurs, certains axes définis dans le PADD ne trouvent pas de résonance avec les objectifs de l'UFS. Parmi eux :

- *Actualiser la zone tampon autour du patrimoine Vauban inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.*
- *Adapter les règlements aux nouvelles formes urbaines et à leur compatibilité avec une plus forte densité.*
- *[...] Réactiver les vigies*
- *Préserver la lecture des paysages emblématiques et les maintenir ouverts*
- *Instaurer une signalétique adaptée de lecture du paysage et d'informations touristiques...etc.*

Commentaire : En attente d'éléments de l'étude du patrimoine pour les orientations IIH1 et IIH2.

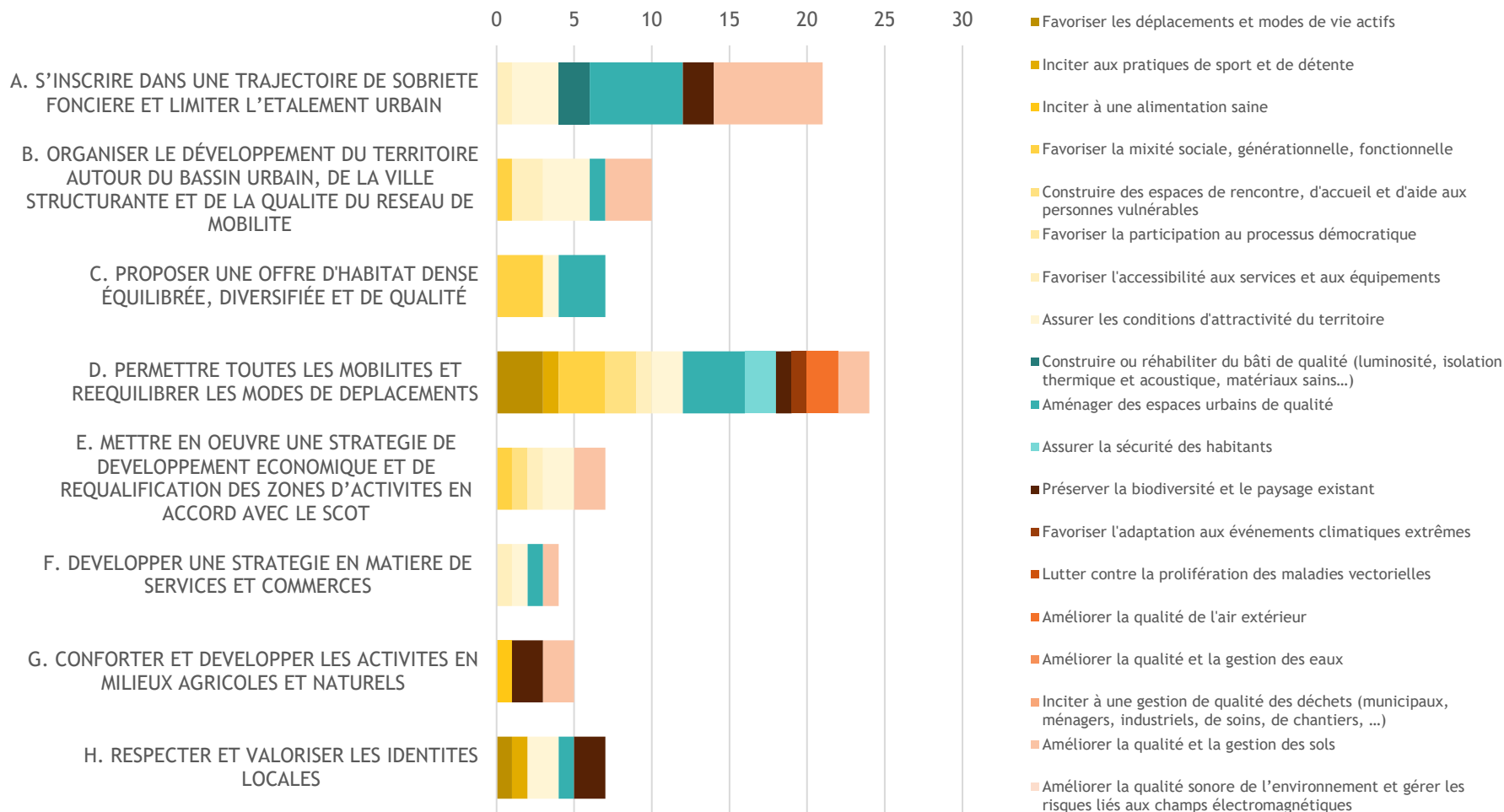


II. pour une métropole vertueuse et solidaire

Synthèse de l'axe 2

Note globale : **3,44/5**

Occurrences des indicateurs de l'UFS en lien avec l'axe 2





III. pour une métropole au cadre de vie sain et résilient

A. Poursuivre la transition énergétique, écologique et sociétale du territoire

Objectifs PADD

IIIA1. Réussir la transition énergétique, promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétiques et le développement des énergies renouvelables

- > Déploiement de production d'énergie renouvelable de grande échelle et intégration dans l'environnement et dans le paysage
- > Efficacité énergétique des bâtiments (réhabilitation de bâti existant)
- > Dispositifs techniques de production d'énergie renouvelable sur le bâti
- > Végétalisation du bâti, en toiture et façade pour lutter contre les phénomènes d'îlot de chaleur, même en milieu patrimonial.

IIIA2. Renforcer la haute qualité résidentielle

Dans une optique de prise en compte des enjeux climatiques, des nouveaux modes d'habiter et des pratiques émergentes, en matière de forme urbaine, d'usages du logement, de technique et procédés constructifs, il s'agit de :

- > Opérations d'aménagement publique ou les opérations encadrées par une OAP (défis environnementaux et climatiques) ;
- > Aménités urbaines suffisantes pour toutes les opérations ;
- > Innovation dans le logement adapté à l'évolution des besoins ;
- > Projets économes en foncier, bien insérés architecturalement ;
- > Bonifier les dispositions qualitatives du bâti et la désartificialisation ;
- > Evolution de la forme urbaine en périphérie ;
- > Bonne exposition des constructions et son intégration ;
- > Réhabilitation du parc social sur la ville centre ;
- > Application des paliers de la RT2020 (décarbonation).

IIIA3. Assurer les conditions d'une gestion et d'un traitement des déchets performants et économes

- > Prévoir les gabarits de voirie adaptés aux camions et leurs manœuvres

IIIA4. Permettre le développement de l'économie circulaire

(en cours de construction)

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



III. pour une métropole au cadre de vie sain et résilient

A. Poursuivre la transition énergétique, écologique et sociétale du territoire

EN SYNTHÈSE

Note globale : **2,8/5**

Points potentiels favorables

Les équipements de production d'énergie renouvelable déployés sur le bâti contribuent à limiter la consommation d'ENAF. Par ailleurs, l'adaptation du bâti aux effets du changement climatique (sobriété et efficacité énergétique, orientation du bâti, végétalisation) contribuent à une bonne qualité du cadre de vie (et de la santé).

Le développement de l'économie circulaire et la bonne gestion des déchets favorisent également un environnement urbain de qualité pour les habitants.

Niveau d'incidence sur la santé : ****/****

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Certains axes définis dans le PADD ne trouvent pas de résonance directe avec les objectifs de l'UFS tels qu'ils sont construits, en dehors de l'objectif « construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...) ».

Parmi eux figurent les axes dédiés à la sobriété énergétiques et à la production d'énergie renouvelable.

Commentaire : Pas d'élément dans le diagnostic et dans le PADD lié à l'orientation « Permettre le développement de l'économie circulaire ».



III. pour une métropole au cadre de vie sain et résilient

B. Préserver les ressources naturelles

Objectifs PADD

IIIB1. Préserver la qualité de l'eau et protéger la ressource en eau

- > Périètres de protection des captages d'eau potable
- > Système d'infiltration naturelle dans tout projet
- > Stockage d'eau avec utilisation différée
- > Surface minimale de pleine terre perméable à conserver
- > Protéger de vastes espaces naturels, agricoles et forestiers à même de garantir le grand cycle de l'eau
- > Intégrer les orientations et prescriptions du SDAGE

IIIB2. Gérer durablement les ressources naturelles, agricoles et forestières

- > Préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique
- > Gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable (activités humaines)
- > Restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes

IIIB3. Assurer les conditions d'une gestion et d'un traitement des déchets performants et économes

- > Zone naturel ou agricole (secteurs et corridors de biodiversité majeurs)
- > Eviter l'urbanisation dans les secteurs et corridors de biodiversité secondaires du SCoT, et les compenser quand cela n'est pas évitable.

IIIB4. Promouvoir des aménagements et modes de gestion favorisant le développement de la biodiversité

- > Végétation locale et/ou spontanée dans sa dimension complète
- > Valorisation d'un maillage fonctionnel des structures éco systémiques dans lequel vienne s'inscrire l'armature urbaine (TVBNB)

IIIB5. Aménager les espaces publics et prescrire les conditions d'aménagement des espaces privés pour traiter les enjeux de gestion des eaux pluviales, d'ilôt de chaleur, de gestion de la faune et flore...

- > Prendre soin pour chaque projet à :
 - > La qualité de l'accès physique aux espaces
 - > La qualité de l'intégration dans le paysage naturel et/ou urbain

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



III. pour une métropole au cadre de vie sain et résilient

B. Préserver les ressources naturelles

EN SYNTHÈSE

Note globale : 3,8/5

Points potentiels favorables

La préservation et la valorisation des continuités écologiques contribuent :

- Au maintien d'espaces urbains végétalisés de qualité (trames urbaines), à une bonne gestion de l'eau pluviale au sein du tissu urbanisé (infiltration des eaux dans les sols perméables) ;
- Au maintien de la valeur écologique des espaces naturels, agricoles et forestiers (bonne « santé » des peuplements forestiers et des milieux agropastoraux), favorisant ainsi l'activité économique liée à ces milieux.

Niveau d'incidence sur la santé : ***

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

- La gestion des eaux pluviales est fortement liée à la vulnérabilité de la nappe souterraine (qualité de l'eau), aux capacités d'infiltration et au contexte de sols potentiellement pollués.
- Le stockage d'eaux pluviales et les bassins de rétention doit se faire de manière à éviter la pullulation d'insectes, en évitant de générer des zones de stagnation des eaux à proximité des habitations et créer les conditions favorables à leur développement (moustiques, etc.).
- La disponibilité de la ressource en eau doit passer par la réduction de la consommation d'eau potable non nécessaire par les ménages, les entreprises, les administrations.



III. pour une métropole au cadre de vie sain et résilient

C. Intégrer la nature et améliorer la qualité des aménagements

Objectifs PADD

IIIC1. Rendre sa place à « l'arbre en ville »

IIIC2. Promouvoir le développement de la biodiversité comme vecteur d'amélioration du cadre de vie

IIIC3. Prendre en compte les trames vertes, bleues, ...dans l'urbanisation et les projets d'aménagement de demain

IIIC4. Respecter les diverses formes de la nature

IIIC5. Prendre en compte les caractéristiques du site à aménager (topographique, géomorphologique, hydrogéologique, couverture végétale... etc.)

IIIC6. Proposer des aménagements qualitatifs sur le plan fonctionnel, urbain, et environnemental (opération d'aménagement, espace public..)

IIIC7. Optimiser les surfaces en favorisant la densification, la requalification et la mutualisation au sein des secteurs de projet à vocation d'habitat et/ou économique, avec le souci du confort et qualité de vie des habitants

IIIC8. Développer les liaisons douces au sein des secteurs à vocation d'habitat et d'activités économiques et commerciales

IIIC9. Traiter de manière qualitative les franges urbaines, maintenir des coupures d'urbanisation

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



III. pour une métropole au cadre de vie sain et résilient

C. Intégrer la nature et améliorer la qualité des aménagements

EN SYNTHÈSE

Note globale : 3,2/5

Points potentiels favorables

Les continuités écologiques, autant dans les espaces naturels, agricoles et forestiers préservés qu'au sein du tissu urbanisés, contribue à la bonne santé de la population.

Leur préservation peut passer par des plantations (arbres, linéaires de haies, bosquets, etc.), par la requalification de continuités (renaturation d'un cours d'eau, création d'un corridor vert urbain) ou encore par des projets de désartificialisation des sols (végétalisation, désimperméabilisation).

L'ensemble de ces actions contribuent à l'amélioration de la qualité de l'espace public, au cadre de vie (limitation de la hausse des températures l'été par ex.) et à l'amélioration du vivre-ensemble (espaces de rencontres et de loisirs).

Niveau d'incidence sur la santé : ***

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Le développement de la nature en ville et l'amélioration des continuités écologiques doit s'accompagner de campagne de sensibilisation des usagers et d'incitation au changement de pratiques (entretien des espaces verts publics comme privés, plantation d'essences adaptées et écologiquement intéressantes, végétalisation des parcelles et de l'espace public).

Il peut également être associé à des politiques publiques favorisant par exemple le recours aux modes actifs ou encore à une alimentation plus saine et locale (agriculture urbaine).

Commentaire : Pas d'élément de diagnostic à retrouver dans le PADD lié à l'orientation IIIC8 « Développer les liaisons douces au sein des secteurs à vocation d'habitat et d'activités économiques et commerciales».



III. pour une métropole au cadre de vie sain et résilient

D. Réduire les nuisances et l'exposition aux risques des personnes, des biens et de l'environnement

Objectifs PADD

IIID1. Proposer des modalités d'aménagement prenant en compte les risques majeurs

- > Interdire ou réglementer la construction dans les zones à risque identifiés par des servitudes d'utilité publique, annexées au PLUi ;
- > Définir la constructibilité, la capacité à aménager, ou les modalités d'adaptation des constructions et aménagements en fonction de l'intensité des manifestations karstiques.

IIID2. Réduire les pollutions en mettant en œuvre des procédés adaptés aux aménagements projetés

- > Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments, la réhabilitation et la construction neuve par la promotion des matériaux naturels bio-sourcés
- > Localiser avec pertinence les futures zones de développement, loin ou protégées des zones de nuisance

IIID3. Veiller à une gestion adaptée de l'eau potable, pluviale

- > Limiter l'imperméabilisation et favoriser le stockage avec utilisation différée ;
- > Protéger les périmètres de captage ;
- > Identifier et préserver les sites et milieux humides, les mares, ruisseaux... qui jouent un rôle majeur dans l'environnement ;
- > Dimensionner le système de production et de distribution d'eau potable à la hauteur des besoins du territoire (population, activité, ...) ;
- > Déployer le schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

IIID4. Assurer les conditions de la desserte des réseaux d'assainissement

- > Réaliser un schéma directeur d'assainissement et un zonage d'assainissement garantissant la capacité des équipements à supporter l'ambition de développement de GBM ;
- > Actualiser le zonage d'assainissement collectif et non collectif et s'assurer de l'efficacité des équipements individuels et collectifs installés ;
- > Poursuivre l'effort d'équipement permettant la suppression des déversements polluants en période d'orage.

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



III. pour une métropole au cadre de vie sain et résilient

D. Réduire les nuisances et l'exposition aux risques des personnes, des biens et de l'environnement

EN SYNTHÈSE

Note globale : **3,8/5**

Points potentiels favorables

Prendre en compte les risques naturels et technologiques présents sur le territoire, préserver la ressource locale en eau et gérer les réseaux d'assainissement sont trois objectifs concourant à une bonne gestion des sols et de la consommation foncière.

Niveau d'incidence sur la santé : ****/****

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

Le développement des communes, et plus particulièrement l'augmentation des consommations d'eau pourra à terme peser fortement sur la ressource et sa disponibilité.

De même le dimensionnement des réseaux est à anticipé en tenant compte de ce développement.



III. pour une métropole au cadre de vie sain et résilient

E. Optimiser les infrastructures, réseaux et équipements existants

Objectifs PADD

IIIE1. Privilégier la construction dans les secteurs équipés

- > Localiser les projets en zone équipée,
- > Localiser préférentiellement les zones à urbaniser à proximité immédiate des réseaux

IIIE2. Intégrer l'existence du réseau de chaleur

- > Réserver les emprises nécessaires à l'extension du réseau de chaleur bisontin ;
- > Rédiger le règlement du PLUi de sorte que les futures opérations desservies y soient raccordées sur la base des conclusions d'une étude technico-économique.

IIIE3. Mettre en cohérence l'aménagement de la voirie en hiérarchisant le réseau viaire et en s'appuyant sur le réseau des haltes ferroviaires du territoire

- > Calibrer et adapter la classification de la voie et le niveau de trafic à la nature des zones traversées ;
- > Aménager les voies structurantes comprises dans la zone dense bisontine (rue de Dole, de Belfort, de Vesoul) et des coeurs des bassins de proximité de l'armature territoriale du SCoT au profit des modes alternatifs ;
- > Réaliser des aménagements cyclables desservant les haltes ferroviaires de Saint-Vit, Saône, Ecole-Valentin, Montferrand le Château et de Roche Lez Beaupré

IIIE4. Encadrer le transport de marchandises (route et fret) et les plateformes de logistique

- > Développer le maillage du territoire en points relais
- > Développer l'offre en aire de livraisons (positionnement, dimension, ...)
- > Localiser et créer un ou deux espaces logistiques de proximité (ELP) pour une livraison du dernier km en vélocargos et/ou en petits véhicules électriques

IIIE5. Prévoir des tiers lieux et espaces de coworking pour limiter les déplacements

- > Permettre la mutation des bâtis existants pour abriter des tiers-lieux ;
- > Organiser leur réversibilité

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



III. pour une métropole au cadre de vie sain et résilient

E. Optimiser les infrastructures, réseaux et équipements existants

EN SYNTHÈSE

Note globale : **2,6/5**

Points potentiels favorables

La mobilisation des réseaux, infrastructures et équipement existants permet de limiter les consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers, l'utilisation de ressources (matériaux de construction, énergie) et la gestion des structures réalisées (entretien).

Niveau d'incidence sur la santé : ***/****

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

L'utilisation des réseaux, infrastructures et équipement existants est à privilégier. Cependant, s'ils devaient être développés pour répondre aux besoins du territoire (extension du réseau de chaleur, déploiement d'un réseau de pistes cyclables par exemple), ces aménagements sont potentiellement consommateurs d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Commentaire :

- Pas d'élément de diagnostic à retrouver dans le PADD lié aux orientations IIIIE3 et IIIIE4.
- Pas d'enjeu identifié lié à la thématique « tourisme » dans le diagnostic



III. pour une métropole au cadre de vie sain et résilient

F. Développer l'écotourisme

Objectifs PADD

IIIF1. Valoriser les sites touristiques permettant un tourisme de qualité et au service de la nature

- > Réaliser le projet de la base d'Osselle-Routelle (horizon 2024-2025) : un sentier d'interprétation du milieu naturel autour des 2 plans d'eau, un bâtiment d'accueil doté d'une salle pédagogique permettant l'accueil de scolaires, groupes, entreprises pour des sorties, et de séminaires orientée sur la nature.
- > Mettre en œuvre la stratégie « Vallée du Doubs et de l'Ognon » dans la démarche contrat de canal

IIIF2. S'appuyer sur la richesse de notre territoire naturel pour offrir des sentiers de randonnées permettant d'appréhender la beauté et la fragilité des milieux

- > Randonnée :
 - > l'offre de niveau 1 - sentiers grande randonnée : GR (59, 145/Via Francigena) GR de Pays tour de Besançon.
 - > niveau 2 - sentiers de petite randonnée répartis entre les incontournables, les remarquables et les agréables.
 - > niveau 3 : sentiers de moindre intérêt, non valorisés auprès des touristes.
- > Les sentiers de randonnée, trail et cyclos sur la Vallée du Doubs et le secteur Plateau (secteurs à enjeu touristique).
- > Le Grand Tour VTT traversant près de 50 communes.

IIIF3. Permettre une accessibilité aisée aux espaces naturels, tout en ménageant leur intégrité

- > Réfléchir à la pertinence d'adapter la desserte touristique via le transport Ginko,
- > Favoriser un développement plus conséquent des professionnels de location et entretien de matériels modes doux
- > Travailler sur des possibilités combinées (train+vélo) par exemple pour se rendre au marais de Saône/musée de Nancray, belvédère de Montfaucon
- > Sécuriser la possibilité des monter son vélos dans les TER

Objectifs UFS en lien

Favoriser les déplacements/modes de vie actifs

Inciter aux pratiques de sports et détente

Inciter à une alimentation saine

Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Construire des espaces de rencontre/accueil/aide aux personnes vulnérables

Favoriser la participation au processus démocratique

Favoriser l'accessibilité aux services et équipements

Assurer les conditions d'attractivité du territoire

Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

Aménager des espaces urbains de qualité

Assurer la sécurité des habitants

Préserver la biodiversité et le paysage existant

Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Améliorer la qualité de l'air extérieur

Améliorer la qualité et la gestion des eaux

Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)

Améliorer la qualité et la gestion des sols

Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

→ Liens de causalité directs - - - - - → Liens de causalité indirects



III. pour une métropole au cadre de vie sain et résilient

F. Développer l'écotourisme

EN SYNTHÈSE

Note globale : 3,0/5

Points potentiels favorables

Le développement de l'éco-tourisme pourra impacter favorablement la bonne santé de la population par la promotion des activités de pleine nature et les pratiques sportives et de loisirs (randonnée, vélo et VTT, baignade, etc.)

Le maillage du territoire en modes de transports alternatifs à la voiture individuelle et permettant de desservir les infrastructures supports de cet écotourisme (itinéraires pédestres et cyclo, bases de loisirs, etc.) est également favorable pour l'environnement : baisse des consommations d'énergie et de la production de GES, amélioration de la qualité de l'air, baisse de la pollution de l'eau et des sols, etc.

Niveau d'incidence sur la santé : **

Points potentiels défavorables / Points de vigilance / de renforcement

L'utilisation des infrastructures et équipements existants est à privilégier. Cependant, s'ils devaient être développés pour répondre aux besoins du territoire (réseau de pistes cyclables par exemple), ces aménagements sont potentiellement consommateurs d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

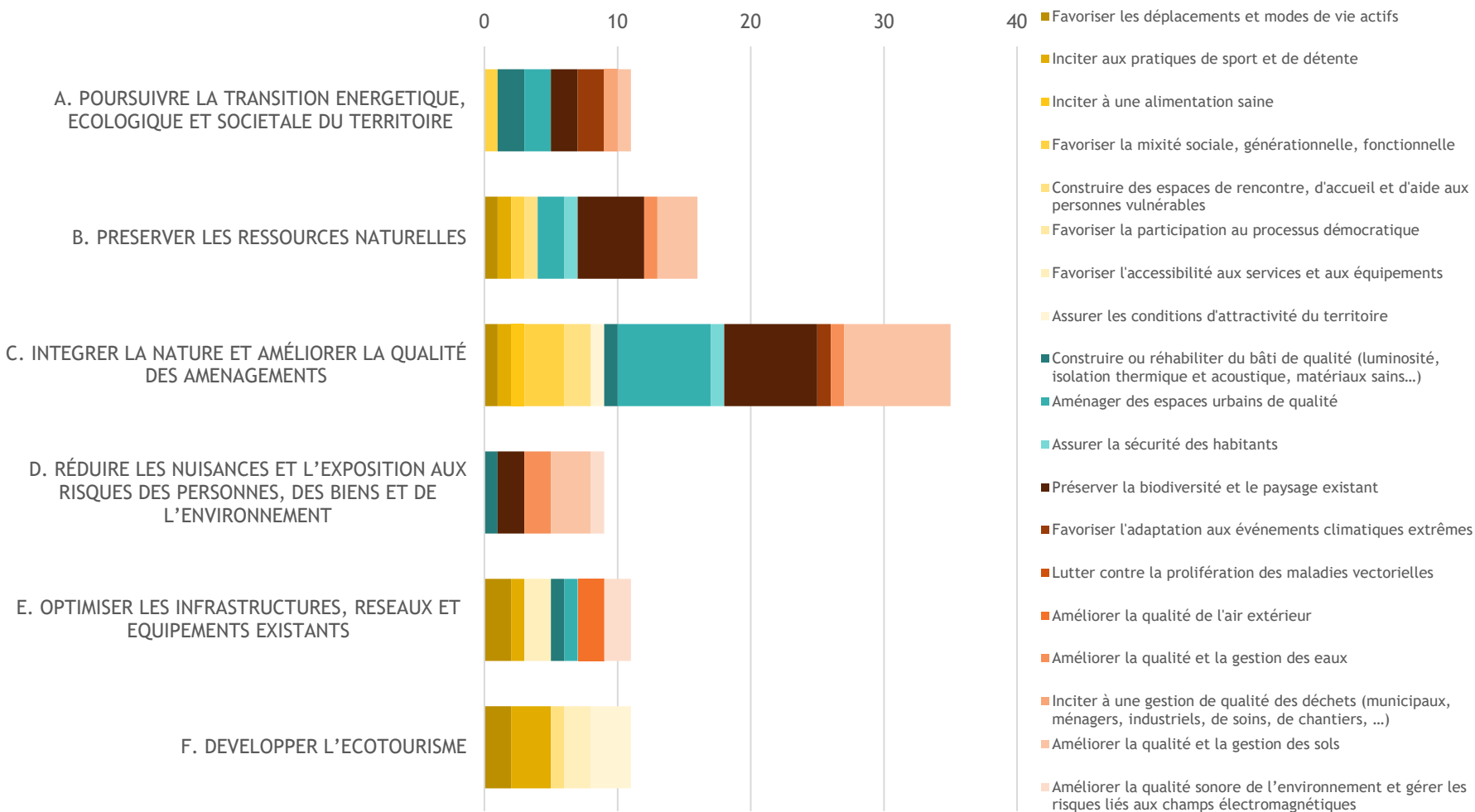


III. pour une métropole au cadre de vie sain et résilient

Synthèse de l'axe 3

Note globale : 3,19/5

Occurrences des indicateurs de l'UFS en lien avec l'axe 3





Synthèse et perspectives d'amélioration



Le contenu du PLUi

Le contenu du diagnostic

- La procédure d'élaboration du PLUi est en cours et les documents se sont pas stabilisés à ce jour. L'analyse du diagnostic socio-économique et de l'EIE a révélé quelques thématiques non traitées à ce jour dans ces pièces :
 - Tourisme : Pas d'enjeu identifié
 - Agriculture et sylviculture : Pas d'élément de diagnostic, pas d'enjeu identifié
 - Numérique : Pas d'élément de diagnostic, pas d'enjeu identifié
 - Réseaux de transport : Pas d'élément de diagnostic (ferroviaire, transports collectifs, réseaux cyclable), pas d'enjeu identifié
 - Stationnement: Pas d'élément de diagnostic, pas d'enjeu identifié
 - Transport de marchandises : Pas d'élément de diagnostic, pas d'enjeu identifié
 - Equipements: Peu d'éléments sur les équipements, pas d'enjeu identifié
 - Patrimoine : étude en cours de réalisation, pas d'élément disponible actuellement

Le contenu du PADD

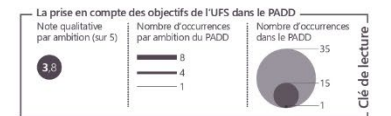
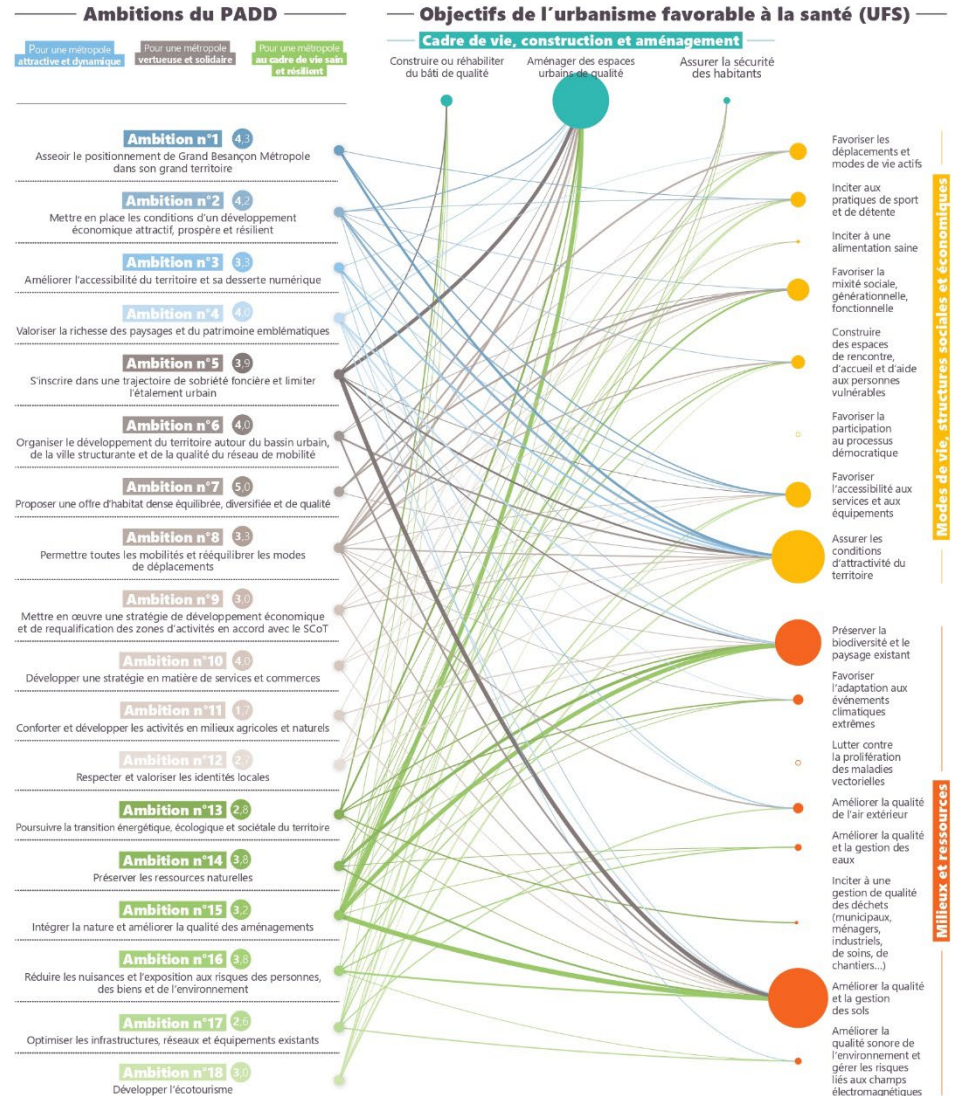
- La procédure d'élaboration du PLUi est en cours et les documents se sont pas stabilisés à ce jour. L'analyse de la version actuelle du PADD a révélé quelques thématiques non traitées à ce jour :
 - Sylviculture : Pas de détail de l'orientation IIG2 « Structurer la filière forestière en accord avec le plan de gestion de la forêt communale et départementale ».
 - Agriculture : Pas de détail de l'orientation IIIA4 « Permettre le développement de l'économie circulaire »
 - Hébergement touristique : pas d'objectif lié à cette thématique



Synthèse

Un PLUi globalement intégrateur des enjeux de santé

Évaluation des impacts sur la santé du PLUi de Grand Besançon Métropole Toile de l'urbanisme favorable à la santé





Synthèse

Un PLUi globalement intégrateur des enjeux de santé



Matrice simplifiée des liens PADD/UFS

Objectifs du PADD		Objectifs de Santé														FAMILLE 1 : MODES DE VIE, STRUCTURES SOCIALES ET ECONOMIQUES			FAMILLE 2 : CADRE DE VIE, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT		FAMILLE 3 : MILIEUX ET RESSOURCES	TOTAL				
		Favoriser les déplacements et modes de vie actifs	Inciter aux pratiques de sport et de détente	Inciter à une alimentation saine	Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle	Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables	Favoriser la participation au processus démocratique	Favoriser l'accessibilité aux services et aux équipements	Assurer les conditions d'attractivité du territoire	Construire ou réhabiliter du bâti de qualité	Aménager des espaces urbains de qualité	Assurer la sécurité des habitants	Préserver la biodiversité et le paysage existant	Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes	Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles	Améliorer la qualité de l'air extérieur	Améliorer la qualité et la gestion des eaux	Inciter à une gestion de qualité des déchets	Améliorer la qualité et la gestion des sols	Améliorer la qualité sonore de l'environnement						
I. POUR UNE METROPOLE ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE	A. ASSEoir LE POSITIONNEMENT DE GRAND BESANCON METROPOLE DANS SON GRAND TERRITOIRE		1				2	4															7	0	0	7
	B. METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ATTRACTIF, PROSPERE ET RESILIENT		1		1	1	2	4	2		1							1					9	2	2	13
	C. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE ET SA DESSERTE NUMERIQUE						1	3	1						1				1				4	1	2	7
	D. VALORISER LA RICHESSE DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE EMBLEMATIQUE	1						2	2		3	1			1			2					3	2	7	12
II. POUR UNE METROPOLE VERTUEUSE ET SOLIDAIRE	A. S'INSCRIRE DANS UNE TRAJECTOIRE DE SOBRIETE FONCIERE ET LIMITER L'ETALEMENT URBAIN						1	3	2	6	2							7				4	8	9	21	
	B. ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DU BASSIN URBAIN, DE LA VILLE STRUCTURANTE ET DE LA QUALITE DU RESEAU DE MOBILITE				1		2	3	1									3				6	1	3	10	
	C. PROPOSER UNE OFFRE D'HABITAT DENSE EQUILIBREE, DIVERSIFIEE ET DE QUALITE				3			1		3												4	3	0	7	
	D. PERMETTRE TOUTES LES MOBILITES ET REEQUILIBRER LES MODES DE DEPLACEMENTS	3	1		3	2	1	2	4	2	1	1		2				2				12	6	6	24	
	E. METTRE EN OEUVRE UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES EN ACCORD AVEC LE SCOT				1	1	1	2										2				5	0	2	7	
	F. DEVELOPPER UNE STRATEGIE EN MATIERE DE SERVICES ET COMMERCE						1	1		1								1				2	1	1	4	
	G. CONFORTER ET DEVELOPPER LES ACTIVITES EN MILIEUX AGRICOLES ET NATURELS			1								2						2				1	0	4	5	
	H. RESPECTER ET VALORISER LES IDENTITES LOCALES	1	1					2		1		2						2				4	1	2	7	
III. POUR UNE METROPOLE AU CADRE DE VIE SAIN ET RESILIENT	A. POURSUIVRE LA TRANSITION ENERGETIQUE, ECOLOGIQUE ET SOCIETALE DU TERRITOIRE				1			2	3		2	2									1	5	7	13		
	B. PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES	0	0	0	0	1			1	1	5	1			1		3					1	2	10	13	
	C. INTEGRER LA NATURE ET AMELIORER LA QUALITE DES AMENAGEMENTS	1	1	1	3	2		1	1	7	1	7	1			1	8					9	9	17	35	
	D. REDUIRE LES NUISANCES ET L'EXPOSITION AUX RISQUES DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT								1		2					2		3	1			0	1	8	9	
	E. OPTIMISER LES INFRASTRUCTURES, RESEAUX ET EQUIPEMENTS EXISTANTS	2	1				2		1	1					2				2			5	2	4	11	
	F. DEVELOPPER L'ECOTOURISME	2	3		1		2	3														11	0	0	11	
		10	9	2	13	8	0	15	31	7	33	4	27	6	0	6	4	2	35	4	88	44	84			

Synthèse

Principales conclusions

LE PADD compte 78 « entrées » ou objectifs.

Les famille 1 « Modes de vie, structures sociale et économiques » et 3 « Milieux et ressources » sont les plus représentées dans le PADD.

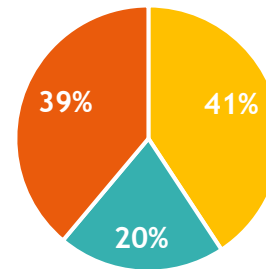
C'est notamment l'objectif « Améliorer la qualité et la gestion des sols » (famille 3) qui totalise le plus de liens avec les ambitions du PADD, avec 35 connexions.

Cependant, l'objectif « Aménager des espaces urbains de qualité » (famille 2) est également très représenté avec 33 connexions.

Deux objectifs de l'UFS ne trouvent pas de correspondance dans le PADD du PLUi de GBM

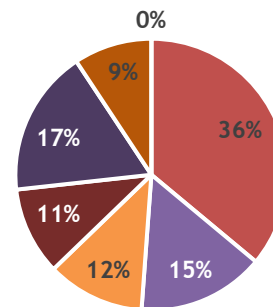
Il s'agit de l'objectif « Favoriser la participation au processus démocratique » (Famille 1) et de l'objectif « Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles » (Famille 3), pour lesquels il n'a pas été possible d'identifier de lien direct comme indirect.

Poids de chaque famille de l'UFS dans l'analyse du PLUi de GBM



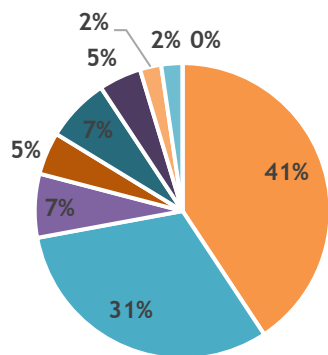
- FAMILLE 1 MODES DE VIE, STRUCTURES SOCIALES ET ECONOMIQUES
- FAMILLE 2 CADRE DE VIE, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT
- FAMILLE 3 MILIEUX ET RESSOURCES

Poids de chaque objectif de l'UFS de la famille 1



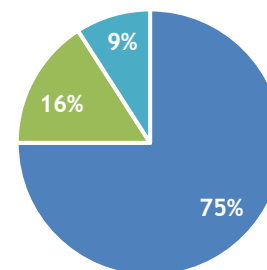
- Assurer les conditions d'attractivité du territoire
- Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle
- Favoriser les déplacements et modes de vie actifs
- Inciter aux pratiques de sport et de détente
- Favoriser l'accessibilité aux services et aux équipements
- Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables
- Favoriser la participation au processus démocratique

Poids de chaque objectif de l'UFS de la famille 3



- Améliorer la qualité et la gestion des sols
- Préserver la biodiversité et le paysage existant
- Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes
- Améliorer la qualité et la gestion des eaux
- Améliorer la qualité de l'air extérieur
- Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques
- Inciter à une alimentation saine
- Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers, ...)
- Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles

Poids de chaque objectif de l'UFS de la famille 2



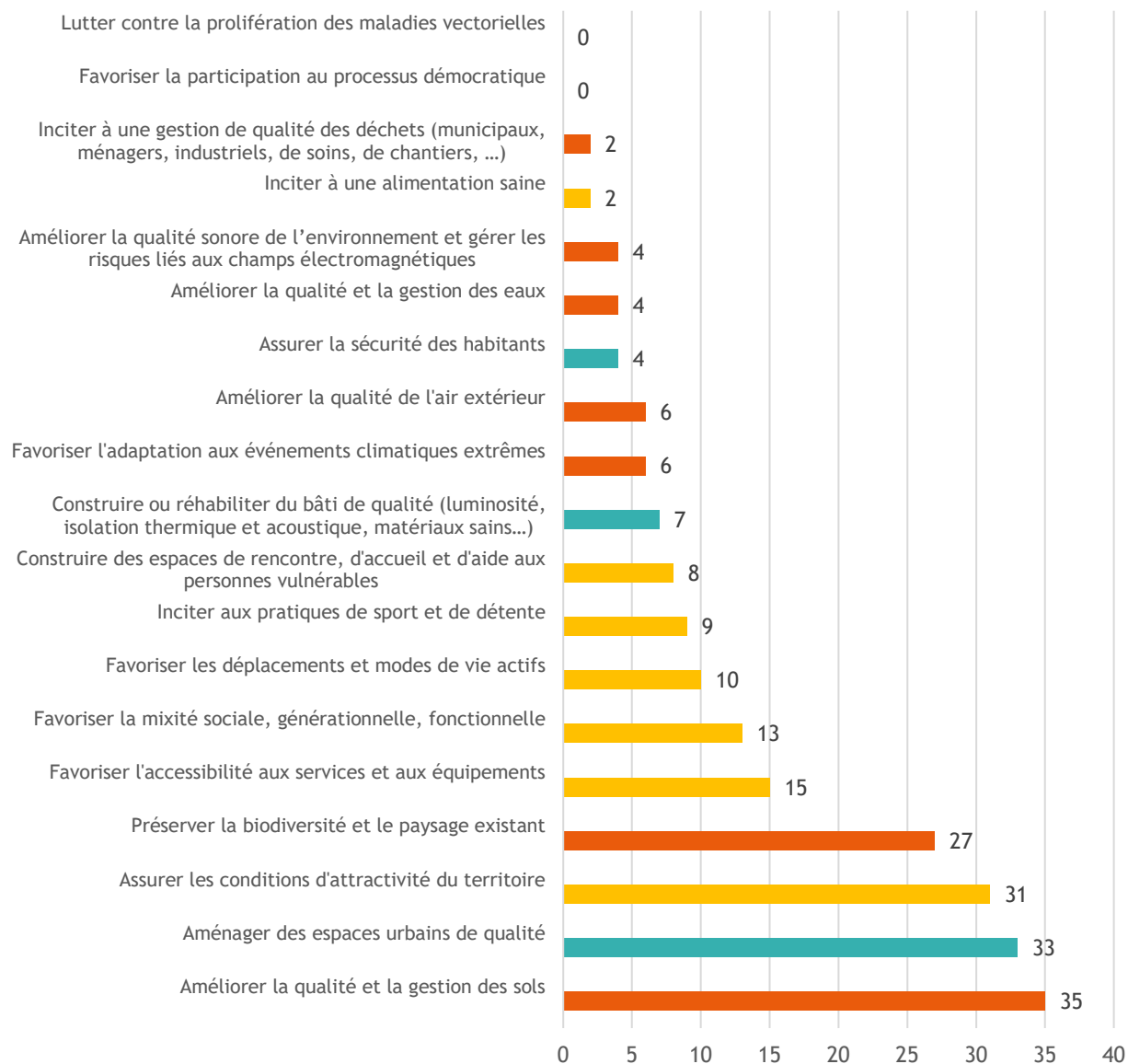
- Aménager des espaces urbains de qualité
- Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)
- Assurer la sécurité des habitants

Les liens avec les objectifs de santé

Le nombre de liens identifiés entre les objectifs du PADD et ceux de l'UFS varie fortement (de 0 à 35 liens sur 78 objectifs) mais cette variation ne traduit pas forcément une mauvaise qualité des liens :

- elle peut être liée à la structuration du PADD dont certains objectifs vont être très transversaux aux objectifs d'un UFS et se traduire par de multiples liens.
- D'autres objectifs du PADD vont au contraire avoir une correspondance quasi unique avec les objectifs d'un UFS, ce qui ne se traduit pas par un seul lien, voire 2 ou 3.
- Enfin, d'autres sujets (participation citoyenne) trouvent difficilement leur place dans la rédaction d'un PADD.
- Certains objectifs de l'UFS (c'est le cas de l'objectif « Améliorer la qualité et la gestion des sols ») comportent un nombre important de liens mais une grande partie sont des connexions indirectes.

Nombre de liens des objectifs du PADD avec les objectifs UFS



Principales conclusions

La prise en compte des objectifs de l'UFS dans le PADD du PLUi se traduit en moyenne par une note de **3,5 points sur 5**, soit **69,4 % des objectifs UFS atteints**.

Cette note globale traduit une relativement bonne intégration des problématiques de santé et le territoire de Grand Besançon Métropole peut être considéré comme **en transition vers la pleine santé**.

Le détail des notes par ambition du PADD traduit une variation de la prise en compte des objectifs de l'UFS, variant de 1,7/5 jusqu'à 5.

Certains axes du PADD peuvent être améliorés sur ce point, ainsi que dans les autres documents du PLUi (diagnostic et PADD notamment). Des précisions sont apportées sur ce point dans la partie suivante sur « *points d'amélioration et recommandations* ».

Comme expliqué p.56, certaines ambitions ne sont pas détaillées, ce qui n'a pas permis de leur attribuer une notation. Cela explique notamment la faible notation des ambitions 2G (1,7/5) et 3A (2,8/5)

Axes PADD	Ambitions PADD	Notation sur 5 points	Notation %
Axe 1	Ambition 1A	4,3	85,0
	Ambition 1B	4,2	84,0
	Ambition 1C	3,3	66,7
	Ambition 1D	4,0	80,0
Axe 2	Ambition 2A	3,9	77,1
	Ambition 2B	4,0	80,0
	Ambition 2C	5,0	100,0
	Ambition 2D	3,3	66,7
	Ambition 2E	3,0	60,0
	Ambition 2F	4,0	80,0
	Ambition 2G	1,7	33,3
	Ambition 2H	2,7	53,3
Axe 3	Ambition 3A	2,8	55,0
	Ambition 3B	3,8	76,0
	Ambition 3C	3,2	64,4
	Ambition 3D	3,8	75,0
	Ambition 3E	2,6	52,0
	Ambition 3F	3,0	60,0
	Moyenne / scoring final	3,5	69,4
	Moyenne / scoring final Axe 1	3,95	72,1
	Moyenne / scoring final Axe 2	3,44	78,9
	Moyenne / scoring final Axe 3	3,19	63,7



Synthèse

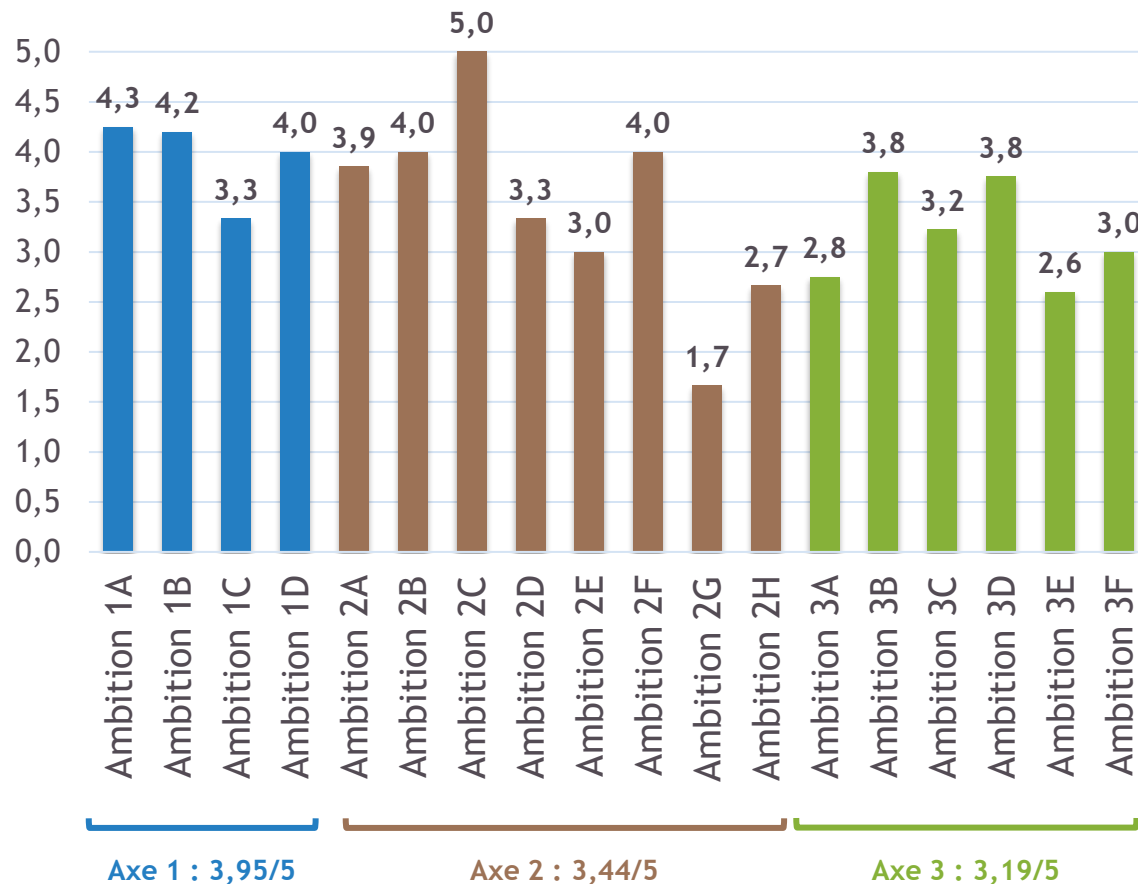
Principales conclusions

Une seule ambition totalise une note de 5/5, c'est-à-dire que :

- La thématique est abordée et détaillée dans le diagnostic et l'enjeu exprimé ;
- La thématique est traduite dans le PADD ;
- Le niveau d'ambition affiché dans le PADD est supérieur à la norme réglementaire.

L'axe 1 « Pour une Métropole attractive et dynamique », composé de 4 ambitions, totalise la meilleure notation.

Notation sur 5 de chaque ambition





Synthèse

Points d'amélioration et recommandations

Ambition IIG - Conforter et développer les activités en milieux agricoles et naturels

Les grandes orientations :

IIG1. Pérenniser les filières agricoles locales et circuits-courts associés et forestières

IIG2. Structurer la filière forestière en accord avec le plan de gestion de la forêt communale et départementale

IIG3. Permettre l'exploitation et le développement nécessaire des carrières

Note globale : 1,7/5

Le PADD pourrait davantage mettre l'accent sur le rôle joué par les espaces naturels, agricoles et forestiers pour la bonne santé des habitants du territoire, par exemple :

- En développant l'idée que la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers remplit des fonctions multiples et en montrant leurs complémentarités : filières économiques, alimentation locale (agriculture urbaine, agroforesterie), loisirs et activités de pleine nature, cadre de vie pour les habitants, etc.
- En développant l'idée que la pérennisation des activités agricoles et forestières (lutter contre l'enclavement, permettre l'installation d'exploitants, structurer la filière, etc.) doit être pensée en synergie avec le développement de l'urbanisation. Il peut être intéressant d'aborder cet enjeu en considérant que ce sont les choix d'urbanisation qui vont permettre la préservation de ces espaces et de l'activité, et non la sanctuarisation des espaces qui va devenir le cadre de l'urbanisation.

Pour aller plus loin

Un exemple de rédaction issu d'un autre PLUi

PLUi de Rennes Métropole , approuvé le 19 décembre 2019

« **Conforter l'agriculture** dans son rôle de filière économique prioritaire, **support d'une alimentation locale et d'activités agro-alimentaires**, mais également source de nouvelles activités (productions locales, production d'énergie...) notamment en **circuits courts, à proximité immédiate des secteurs d'habitat**. Ces activités agricoles s'inscrivent dans les trames paysagères de la ville-archipel ».

« **Conforter la fonction productive des espaces agricoles** tout en les ouvrant vers des usages et fonctions compatibles, **au service des habitants et des acteurs du territoire** : sports et loisirs, culture, ressources (matériaux, énergie...) ».



Synthèse

Points d'amélioration et recommandations

Ambition IIH - Respecter et valoriser les identités locales

Les grandes orientations :

IIH1. Prévoir des formes architecturales et des densités bâties adaptées à la diversité du territoire et adapter les espaces publics (création/requalification) aux spécificités de la commune (milieu urbain, milieu rural)

IIH2. Identifier et préserver les éléments du patrimoine bâti et naturel esthétique

IIH3. Préserver et mettre en valeur les cônes de vue

Note globale : 2,7/5

La question de la préservation du patrimoine bâti et naturel est peu abordée sous l'angle de la cohérence des enveloppes bâties anciennes, du bâti traditionnel et de l'intégration des constructions nouvelles dans cet ensemble.

Pour aller plus loin

Un exemple de rédaction issu d'un autre PLUi

PLUi de la CC du Pays Riolais, approuvé le 22 novembre 2022

« **Préserver et valoriser les caractéristiques architecturales et les éléments de patrimoine**

- Préserver et valoriser le patrimoine bâti, notamment composé de fermes blocs, par une réglementation adaptée, propice à la **cohérence urbaine et architecturale des villages** (volumes, organisation des façades, rapport à la rue, qualité des abords),
- Mener des opérations spécifiques de réhabilitation des **îlots bâtis dégradés** dans certains centres anciens,
- Protéger les **petits éléments du patrimoine naturel** (vergers, jardins, parcs, alignements d'arbres, ...) et du **patrimoine bâti** (fontaines, lavoirs, murets, ...),
- Maintenir des **espaces publics qualitatifs** au sein des villages (espaces enherbés et arborés) en lien avec les espaces naturels autour dans une logique de continuités écologiques. »

Ambition IIIA - Poursuivre la transition énergétique, écologique et sociétale du territoire

Les grandes orientations :

- IIIA1. Réussir la transition énergétique, promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétiques et le développement des énergies renouvelables
- IIIA2. Renforcer la haute qualité résidentielle
- IIIA3. Assurer les conditions d'une gestion et d'un traitement des déchets performants et économes
- IIIA4. Permettre le développement de l'économie circulaire

Note globale : 2,8/5

L'application de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » est retenue dans l'objectif IIIC1 « Rendre sa place à l'arbre en ville », mais elle pourrait également être appliquée dans le cadre des réflexions liées à la qualité des espaces urbanisés, résidentiels comme économiques. La végétalisation et la désimperméabilisation des espaces publics comme privés pourraient être davantage mises au centre de l'objectif IIIA « Renforcer la haute qualité résidentielle ».

Le lien entre la végétalisation et la préservation des sols, la préservation des continuités écologiques, la lutte contre les îlots de chaleur urbains ou encore la bonne gestion de l'eau pluviale et de son évacuation pourrait également être mentionné.

Pour aller plus loin

Un exemple de rédaction issu d'un autre PLUi

PLUi de Est Ensemble, approuvé le 4 février 2020

« **Développer la sobriété énergétique** au sein des bâtiments (isolation et usages) et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants et **lutter contre la précarité énergétique des habitants.** »

« **Mettre en place une politique d'approvisionnement énergétique**, exploiter les potentialités, **prioritairement locales**, des énergies renouvelables ou de récupération (solaire, photovoltaïque, éolien, bois-énergie, géothermie, chaleur fatale des bâtiments d'activités ou commerciaux,...) et favoriser le déploiement des réseaux de chaleur sur le territoire, **en priorité sur les secteurs de fort potentiel** ».

« Concevoir la ville en **intégrant les enjeux du dérèglement climatique dans son aménagement** (notamment en développant la désimperméabilisation des sols et la végétalisation) »

Ambition III E - Optimiser les infrastructures, réseaux et équipements existants

Les grandes orientations :

III E1. Privilégier la construction dans les secteurs équipés

III E2. Intégrer l'existence du réseau de chaleur

III E3. Mettre en cohérence l'aménagement de la voirie en hiérarchisant le réseau viaire et en s'appuyant sur le réseau des haltes ferroviaires du territoire

III E4. Encadrer le transport de marchandises (route et fret) et les plateformes de logistique

III E5. Prévoir des tiers lieux et espaces de coworking pour limiter les déplacements

Note globale : 2,6/5

La rédaction de cette objectif pourrait davantage marquer l'ambition portée par le territoire plutôt que la présentation des outils à décliner pour y parvenir. Par exemple, l'objectif IIE2 « Intégrer l'existence du réseau de chaleur » pourrait être reformulé de manière à souligner l'importance de maintenir le réseau existant et de le développer de manière à répondre aux besoins des habitants et entreprises localisés dans les futurs quartiers desservis. Ce réseau de chaleur contribue activement à la transition écologique et énergétique amorcée localement et participe à la réduction de la consommation d'énergie fossile et des émissions de GES et à l'amélioration de la qualité de l'air (baisse des émissions de polluants liés au chauffage).

L'objectif III E3, et notamment la question de la hiérarchisation du réseau viaire peut être pensée directement en liant réseaux routiers et cyclables.

Pour aller plus loin

Un exemple de rédaction issu d'un autre PLUi

PLUi de Dijon Métropole , approuvé le 23 décembre 2019

« **Mettre en place un maillage cyclable intercommunal** au travers d'un schéma des mobilités douces ou actives pour permettre des **cheminements intercommunaux et intracommunaux lisibles, continus et sécurisés**, qui pourraient être déclinés :

- **autour d'axes forts de traversée de l'agglomération**, en s'appuyant sur les supports existants (pistes aménagées, canal de Bourgogne, continuités de la trame verte...), les secteurs de transformation urbaine et les projets éventuels de requalification de voirie sur les boulevards et entrées de ville ;
- **de la définition d'un maillage secondaire**, à la fois intra-urbain, intégrant notamment l'aménagement d'itinéraires et de zones apaisées, en particulier dans les centralités des communes et des quartiers mais aussi extra-urbain, à l'appui de la valorisation de certains chemins ruraux permettant de relier les communes entre elles.

Pour une mise en œuvre réaliste de ce schéma, **une hiérarchisation et un phasage des actions à conduire** doivent être définis à l'échelle de la Métropole».



AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

Hôtel Jouffroy
1 rue du Grand Charmont
25000 Besançon

Benjamin GRACIEUX

06 09 72 06 94

benjamin.gracieux@audab.org

Ophélie BORNAND

06 09 93 96 85

ophelie.bornand@audab.org

